

N° 86 décembre 2017

ENSEMBLE

Meilleurs

vœux

pour

2018



Bulletin trimestriel de l'Union fédérale des retraités de la Fédération des travailleurs
des industries du Livre, du Papier et de la Communication - Cgt

2	Édito	Patrick Bauret
3	Comment faire ?...	D. Muller
4-6	CN Ufr	J.P. Ghiotto
7	Réflexion...	J.L. Valegeas
8-9	Scénarios possibles	L. Duquenne
9	Négociation Agirc-Arrco	Cgt
10-11	Avec Macron	G. Congi
11	L'Andeva	Communiqué Presse
12-13	Octobre 1917	A. Kolar
14-16	Le tout-numérique	P. Boularand
16	Le Smic	La Cgt
17	Sous traitance = esclavage	Laura
18-21	Mouvement social	M. Ance
22	La Sécu c'est fini ?	M. Etievent
23	La société ?	
23	Autonomie ou handicap	La Cgt
24-26	Aide à l'autonomie	La Cgt
27	Habilitation familiale	C. Ahumada
28-30	Échos des Sections	
31-32	Ils nous ont quittés	J. Blondelle A. Gigon- J. Landry

Rédaction et administration

263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Directeur de la Publication

René Mahaud

Responsable rédaction et fabrication

Michel Burguière

Comité de rédaction

Lionel Duquenne, Jean-Pierre Ghiotto
Andrée Kolar, René Mahaud,
Daniel Muller, José Nuevo.

Imprimerie Hélio-Corbeil

4, bd Crété - 91100 Corbeil-Essonnes

ISSN : 12594245 - CPPAP : 1217 S 07110

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
à la Filpac-Cgt



Patrick BAURET
Secrétaire général
de la Filpac

L'année 2017 se termine...

L'année 2017 se termine et, comme les années précédentes, elle nous a apporté encore plus de régression sociale et sociétale. Les travailleurs, quel que soit leur statut : actifs, privés d'emploi ou retraités, ne font définitivement pas partie des préoccupations des hommes politiques qui gouvernent notre pays.

Le monde perdure dans une instabilité croissante et les dirigeants de la planète sont plus enclins à prononcer des discours « va-t-en guerre » que des paroles de paix et de fraternité.

Et dans notre belle France la situation n'est guère plus brillante ! Derrière le vernis des incantations du « tout va bien », les faits nous démontrent tous les jours le contraire.

Les coupes claires dans les budgets de la Sécurité sociale, la non-revalorisation des pensions, le désengagement de l'État dans tout ce qui touche le plus grand nombre de concitoyens, prouvent que le banquier président « travaille » pour le capital. On sait pourtant que cette politique favorisant toujours plus les nantis ne sert ni la croissance, ni le bien-être du peuple... bien au contraire !

La politique envers les réfugiés, qui prône le rejet des autres et incite au racisme et à la xénophobie est indigne d'un pays qui prône la Fraternité sur le fronton de tous ses monuments officiels.

Et toute cette politique élitiste, ultralibérale qui magnifie l'individualisme et la haine de l'autre est largement relayée par les médias de la pensée unique à la botte et/ou détenus par le grand capital.

Alors, que pouvons-nous faire ?

Continuer le travail de fond auprès des travailleurs en menant la bataille des idées par une propagande de grande ampleur afin de les informer. Débattre, argumenter, proposer d'autres choix, d'autres valeurs et convaincre les travailleurs et les citoyens qu'une autre société, plus équitable, plus juste, plus humaine est possible.

La Filpac se doit, avec ses syndicats et son UFR, de promouvoir sa vision d'un monde meilleur pour tous, et cela doit être relayé dans toutes les sections et tous les syndicats et par tous les moyens de communication de nos organisations.

C'est cette mission que la Filpac s'est donnée depuis ses deux derniers congrès. C'est la signification profonde du « Parti pris de l'avenir » que nous avons choisi comme slogan.

Je finirai donc par cette citation de Marx : « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de luttes de classes ».

COMMENT FAIRE

POUR MIEUX FAIRE... ? DANIEL MULLER

C'est bien la question qui attend le syndicalisme pour 2018.

Pour nous, les retraités, la question est également « Peut-on faire du neuf avec du vieux ? » Que l'on le veuille ou non, le syndicalisme, le militantisme, sont mis à rude épreuve. Dans les entreprises, dans les médias ils sont plus que souvent, mis... à rude épreuve.

Cependant, une autre question me taraude : le syndicalisme, notre syndicalisme tel que nous le pratiquons, abstraction faite de succès et de luttes, est-il encore d'époque ? Répond-il aux attentes, sur la forme et sur le fond, des jeunes, des salariés, des privés d'emploi, des retraités ? **J'ai des doutes**

Paradoxalement, sur les marchés, nous arrivons à faire des adhésions alors que, dans de nombreuses entreprises, il y a de la désyndicalisation, si ce ne sont des déserts syndicaux. L'institutionnalisation du syndicalisme nous guette si cette situation perdure.

Il ne peut y avoir de continuité syndicale que s'il y a une activité syndicale qui colle à la réalité du moment et à celle à venir. L'avenir, si l'on peut parler d'avenir du fait d'être retraité, cela se prépare et on y pense tout au long de la vie. L'avenir n'est pas linéaire, cela se saurait.

Avions-nous fait le nécessaire en tant qu'actifs ? Ne sommes-nous pas en partie responsables du fait que la continuité syndicale reste un serpent de mer ?

Nous vivons dans une société dite libérale et derrière ce mot se cache, au niveau espoir, le meilleur, mais également le pire.

Pour qu'il y ait débat constructif, la qualité de la vie syndicale devrait y contribuer fortement. En tant que retraités, nos interlocuteurs sont multiples : les actifs, le gouvernement, les élus.

Se pose une autre question : où militer pour mieux militer ?

À la CGT, nous avons le choix du point de vue des structures et je ne vais pas vous les énumérer. Mais quoi qu'il en soit il me paraît indispensable d'avoir une (des ?) structure spécifique retraités et ce avec une indépendance aussi bien de pensée que financière.

Cela n'empêchera pas de mener des luttes avec les actifs sur des objectifs communs.

Force est de reconnaître qu'être militant retraité dans une structure d'actifs relève du sacerdoce. Même si cela peut paraître difficile à comprendre, cela peut s'expliquer.

Aujourd'hui, les structures syndicales de retraités sont multiples. L'idéal serait qu'elles soient complémentaires, que l'on y discute et débattre, mais pas que de la crise et de son corollaire de malheurs, mais que l'on y discute également perspectives. Voilà un des axes de travail pour nous tous, actifs et retraités tracer des perspectives. Oui, cela est difficile, mais ô combien important... et enrichissant.

National ou territorial ? Si effectivement les besoins des retraités se situent au niveau du territoire. S'il n'y a pas de politique économique digne de ce nom, il n'y a pas d'aménagement du territoire, d'installation ou de maintien des services publics. Aujourd'hui c'est comme ça, qu'on le veuille ou non. Notre bataille ne peut se limiter au seul territoire.

Le syndicalisme retraité renforcera sa légitimité dans de nouvelles formes d'organisation et de fonctionnement que si nous voulons être rassembleurs.

Notre UFR, conformément aux orientations prises lors de son 30^e congrès, a commencé à se pencher, lors de son dernier Conseil national, sur l'utilité de notre structure, des structures en général, des relations entre structures, du rôle que pourraient jouer ces structures et la place que devraient y tenir nos militants retraités.

Cela passera par un plan de travail que nous allons élaborer ensemble.

Première étape : qui sommes-nous, où sommes-nous, qu'y faisons-nous, pourquoi,, pour qui et comment le faisons-nous ? Réflexion, analyse, action.

Le renforcement passe par la qualité de la vie syndicale et cela est vrai aussi bien pour le syndicalisme des actifs que pour celui des retraités.

En attendant, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et que 2018 soit le renouveau du syndicalisme de classe... et de masse.■

Conseil national Ufr-Filpac des 6 et 7 novembre 2017



Rapporteur : Jean-Pierre Ghiotto

Annnonce du décès de notre camarade Jean LANDRY survenu le samedi 4 novembre.

Minute de recueillement.

INTRODUCTION AU DÉBAT DE DANY MULLER

Chaque jour qui passe apporte son lot de malheurs, de désolations, de morts, de précarité, de misère, de destruction de l'environnement.

Au nom de quoi ? Pourquoi ? Pour qui ?

Près de nous, chez nous, plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Qui s'en soucie ? Est-ce juste ? Est-ce supportable ?

Les causes sont-elles à chercher chez les *sans-dents* ? Les *fainéants* ? Les *cyniques* ? Les *extrêmes* ? Les *fouteurs de bordel* ? Comme aiment qualifier nos ex- et futur ex - présidents, et bon nombre de leurs ouailles ? J'en doute.

Les responsables de cette situation, même si nous en avons une part de responsabilité, se trouvent ailleurs. Ce sont ceux qui ne pensent que profits. Ce sont les maîtres de la finance. Ce sont ceux qui spéculent. Ce sont ceux qui ne jurent que par les dividendes. Ce sont ceux qui, à tout prix, veulent maintenir un système économique structurellement à bout de souffle.

Ce sont leurs valets, la majorité des médias, qui ont bien compris l'enjeu de la bataille des idées.

Ce sont ceux qui ont comme objectif et qui sont prêts à tout pour supprimer, détruire, raboter les conquies du monde du travail, que ce soit par « réformes », voire par attaques frontales.

Ce sont les tenants du pouvoir, leurs alliés, les « tout pour les riches ».

Adieu la solidarité, chacun pour soi, les croyances pour tous.

Si nos camarades du monde du travail subissent cela non seulement politiquement mais économiquement au quotidien, nous, les retraités, les prétendus nantis, les privilégiés, sommes les victimes collatérales.

Chacun lutte ou devrait lutter en fonction de ses

convictions, ses moyens, avec plus ou moins d'ardeur. Apparemment, nos gouvernants enfoncent le clou sans trop de mal. Leur seule crainte, pour le moment, est celle que les jeunes descendent dans la rue.

Quel dénominateur pourrait nous unir dans ce monde qui tend vers l'individualisme ? Pourquoi pas la remise en cause, la fiscalisation de la Sécu ? Une des victimes préférées de la majorité gouvernementale.

« Si le mouvement ouvrier et le peuple ne bougent pas plus que ça, la Sécu c'est fini... et reviendra alors ce que Croizat appelait la terrible angoisse du lendemain et la vieille obsession de la misère », comme l'a si bien souligné Michel Étievant.

Rien que cela devrait suffire à les faire descendre dans la rue.

Aujourd'hui, chacun lutte ou devrait lutter selon ses moyens, son environnement, ses convictions, avec plus ou moins d'ardeur, de succès.

Soyons optimistes. Des mouvements sociaux se développent, preuve que les salariés, les privés d'emploi, les retraités ne subissent pas sans réagir.

En allant vers les gens, en proposant le débat sur les marchés, entre autres, nous réussissons des adhésions. Ce qui est tout de même paradoxal face à nos difficultés de continuation syndicale.

Depuis sa création, la CGT s'est revendiquée comme syndicalisme de classe et de masse et se réclamait viscéralement anticapitaliste, ce qui a été riche en débats idéologiques mais également en luttes internes, voire de scissions, et je ne parle pas de la division syndicale. Si, pour nous, les retraités, la question de la lutte, sur tous les terrains et notamment politique, est fondamentale, la question de l'efficacité me semble centrale.

Mais où et comment ? Là réside le problème

Où ? À la CGT, évidemment !

Comment ? En s'appuyant sur nos structures syndicales.

Pour être efficace ? De préférence la fédé ? l'UFR ? l'UCR ? les USR ? le territoire ?

Les 5 mon général...

En gros se pose l'avenir du syndicalisme, qui passera

par la qualité de la vie syndicale. Quel militantisme ? Quel contenu ? Avec quelles finances ? Avec qui ?

En accord avec le bureau, nous posons la question :

Quelle UFR pour demain ?

Dans un premier temps, nous vous proposons, face à la situation, aussi bien économique que syndicale, un plan de travail.

- 1 . Audit par région et voir qui fait quoi.
- 2 . Mise en place de collectifs régionaux dont le rôle sera d'entrer en contact avec les actifs dans le cadre du renforcement des sections syndicales et, par ricochet, de notre UFR et de notre fédé.
- 3 . Comment avoir accès aux listes de « retraitables » pour la continuité syndicale.
- 4 . Programmer des rencontres avec les différentes USR régionales, contenu à définir.
- 5 . Programmer des réunions délocalisées par région.
- 6 . Développer et enrichir notre communication.
- 7 . Comment assurer la rentrée des cotisations gage d'une politique financière saine.
- 8 . Définir un thème de débat pour chaque réunion de notre Conseil National.
- 9 . Pour cela il nous faut des responsables sur qui s'appuyer par région.

À vous la parole.

DÉBAT : LES THÈMES ABORDÉS

Mobilisation :

Dans la discussion, un retour sur le 28 septembre avec ses 80000 retraités dans les rues. Du rarement vu depuis longtemps. Fruit du travail militant de nos adhérents et de l'ignominie d'un pouvoir qui dépossède les plus faibles au profit d'une caste arrogante et méprisante qui n'a plus de retenue et qui en veut toujours plus.

Un mot sur le mouvement des routiers qui a vu le pouvoir reculer, de peur que le pays ne se retrouve dans une situation de blocage et que cela puisse générer une prise de conscience populaire allant vers un mouvement de contestation de cette politique infâme d'une plus grande ampleur.

Stratégie syndicale :

Quelques échanges sur les manifestations où la Cgt se retrouve quasiment seule. Doit-on continuer malgré tout à être les seuls, dans la rue, pour s'opposer à la destruction de nos droits, quitte à passer pour des entêtés, des radicaux et détruire ainsi l'image de la Cgt aux yeux de ceux qui doutent ?

Les manifestations et les mots d'ordre de grève se succèdent et le pouvoir continue son œuvre destructrice comme si de rien n'était. L'apparente inutilité de ces actions a un effet démobilisateur et les médias aux ordres s'empressent d'organiser des tribunes de discussion où est abordée l'impuissance des syndicats, notamment de la Cgt, dans le contexte actuel.

Sur la stratégie syndicale, qui la détermine ? Quelques-uns, ceux qui savent, ou bien est-ce le fruit de discussions

collectives des organisations de la Cgt ?

Quel syndicalisme dans quelles structures ?

Tout naturellement dans le débat, l'avenir de notre syndicalisme a été abordé.

Doit-on privilégier une organisation plus territoriale que professionnelle ? Rappelons que les entreprises sont pour les syndicats de salariés le « vivier » des futurs syndiqués et les fédérations sont de ce fait incontournables, d'autant que ce sont ces mêmes fédérations qui gèrent et défendent les conventions collectives des branches professionnelles.

Les retraités, compte tenu des orientations politiques qui les concernent, doivent développer leurs propres revendications, nationales et territoriales, et ne plus être qu'une force d'appoint pour les organisations syndicales d'actifs

Pour les retraités, quelle organisation ?

Cela se conçoit pour les salariés en activité, mais pour les organisations syndicales de retraités, où sont-elles les plus efficaces ?

Pour une Union fédérale de retraités (UFR), la vision des actions de retraités sur le territoire est souvent tronquée ou erronée, surtout pour celle dont l'activité professionnelle était liée à des bassins d'emplois, et qui ne couvrent pas l'ensemble du pays.

Les retraités syndiqués d'une UFR militent, quand ils militent, dans la région où ils vivent, dans les unions locales (UL), dans les Unions syndicales de retraités (USR) de leur département ; ils ont quelquefois des responsabilités municipales, s'investissent dans des associations de défense, etc. Pour l'UFR, ces activités syndicales, citoyennes et associatives sont souvent méconnues et les responsables nationaux de ces UFR sont souvent dans l'embarras pour évoquer l'activité syndicale, les actions entreprises, quand se mettent en place des campagnes revendicatives nationales.

Le territoire semble plus adapté pour être au plus près des préoccupations des retraités. Plus de seize millions de retraités, cent mille adhérents à la Cgt. Il y a du grain à moudre et des consciences à éveiller pour que les retraités constituent la force qu'ils n'ont pas et qu'ils puissent se faire entendre sans être à la remorque d'autres organisations.

Le syndicalisme retraité ne peut être une copie de celui des actifs

Les retraités, compte tenu des orientations politiques qui les concernent, doivent développer leurs propres revendications, nationales et territoriales, et ne plus être qu'une force d'appoint pour les organisations syndicales d'actifs. Défendre les droits des retraités passe par un syndicalisme « spécifique », n'en déplaise à ceux qui ➤



considèrent que le combat syndical ne peut se dissocier selon l'appartenance à un corps social.

Représentativité des retraités :

51^e congrès de la Cgt, un homme, une voix. OK. Pour autant rien ne change. Le retraité est toujours sous l'autorité des structures syndicales d'actifs.

Une USR dépend de son union départementale (UD), elle n'a pas d'autonomie financière. Le système de répartition de la cotisation dans les structures de la Cgt (Cogétise) ne prévoit pas de reversement d'une part de la cotisation que le retraité paie, dans les USR ni dans les UFR. Autrement dit, les retraités sont soumis au bon vouloir des organisations de salariés actifs et, dans le pire des cas, leur cotisation ne pourrait profiter qu'au fonctionnement des syndicats d'actifs.

La présence des retraités dans les congrès est aussi conditionnée par le bon vouloir des responsables à l'organisation et des actifs sont souvent porteurs des voix des retraités, qui ont de ce fait du mal à se faire entendre et à tenter de faire évoluer notre syndicalisme, au regard de ce que représentent aujourd'hui les retraités dans notre pays.

Les retraités n'ont pas de ministère, de secrétaire d'État, ils dépendent tout simplement du ministère de la Santé. Fauteuil roulant, déambulateur et couche culotte, voilà comment la société d'aujourd'hui entend classer plus de 16 millions de personnes, et malheureusement cette tendance influe sur la perception qu'ont de nous les responsables d'organisations, fussent-elles syndicales, politiques ou gouvernementales.

Dans les délégations qui se rendent dans les différentes structures de concertation (démocratie oblige) que l'État, les régions, les départements, les communautés de communes et les communes ont dû mettre en place, combien de retraités en font partie et à quel titre ?

Cessons d'être représentés, représentons-nous

Pour les retraités, le patron, c'est l'État, et l'État, selon les hommes politiques qui le dirigent, selon leur doctrine économique, prend à l'égard des retraités, de leurs pensions, des services publics, transports, hôpitaux, santé, loisirs, culture... des mesures qui conditionnent leurs moyens d'existence, leur vie.

Si la politique influence la vie des retraités, ne soyons pas timides, faisons nous-mêmes de la politique et arrêtons de vouloir dissocier à tout prix la réflexion syndicale de la réflexion politique. Sachons nous situer et nous reconnaître. Redonnons au concept de « classe sociale » toute sa valeur et son évidence. Instaurons des stages de formation pour les « retraitables » et les retraités qui mettent en avant la nécessité de rester ou de devenir syndiqués pour constituer une force capable de résister, en abordant véritablement les

propositions politiques des uns et des autres, en mettant en avant les dangers qu'ils risqueraient de provoquer si on s'y laissait prendre, dangers pour la classe ouvrière en général et pour les retraités en particulier.

Donner aux organisations de retraités un rayonnement plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

Apprenons à nous connaître et à nous faire connaître

Bien se connaître sur un territoire, un thème qui est également venu en débat. Comment entrer en relation avec les différentes structures syndicales de retraités dans une ville, un département, une région, pour gagner en efficacité mais aussi en visibilité ?

Ne plus être en concurrence, mais en complémentarité, et cela concerne toutes les structures syndicales d'actifs et de retraités. Dépasser les problèmes d'égo au profit de l'intérêt général. Siégeons quand c'est possible dans les instances citoyennes, même si quelquefois elles ne sont que leurs démocratiques pour attraper l'opinion publique.

Les CDCA (conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie) sont des instances où nous devons être, même si, d'après l'avis de camarades y siégeant, cela est souvent « pipeau » et décourageant d'inutilité.

Rencontrer les associations qui œuvrent et dont les objectifs sont identiques aux nôtres.

LSR (Loisirs et solidarité des retraités) est un outil à développer, pour expliquer les enjeux et faire connaître les points de vue de la Cgt retraités.

Comment militer à la retraite ?

Tout ce qu'il faut, ce qu'il faudrait faire, cela demande un engagement important, et quand on est à la retraite, un peu, c'est possible, beaucoup c'est moins sûr.

Il nous faut gagner les consciences en décourageant pas les bonnes volontés, vaste programme. Comment trouver une forme de militantisme adaptée à nos adhérents ?

Trouver des animateurs pour remplacer ceux qui nous quittent, les années passent quoi qu'on y fasse.

Faire du « ludique constructif » ? À voir. Comment ?

Conclusion

Une soixantaine d'interventions ont animé ce débat riche et passionné, et le bureau de l'UFR devra proposer au Conseil national des pistes et des actions pour tenter de répondre aux interrogations présentées par D. Miller dans son introduction au débat.

Au travail !

Le prochain Conseil national se tiendra les 20 et 21 mars 2018.

Réflexion sur la situation générale...

Par Jean-Luc VALEGEAS

Je ne disconviens pas du nécessaire ajustement du Code du travail. Il y a des choses qui ont changé depuis sa création et nous devons adapter le droit à ces changements. Mais il y a quelque chose qui ne doit pas changer c'est que le Code du travail doit rester le protecteur du salarié face à l'arbitraire patronal en attachant à l'emploi un statut garantissant aux salariés un socle étendu de protection.

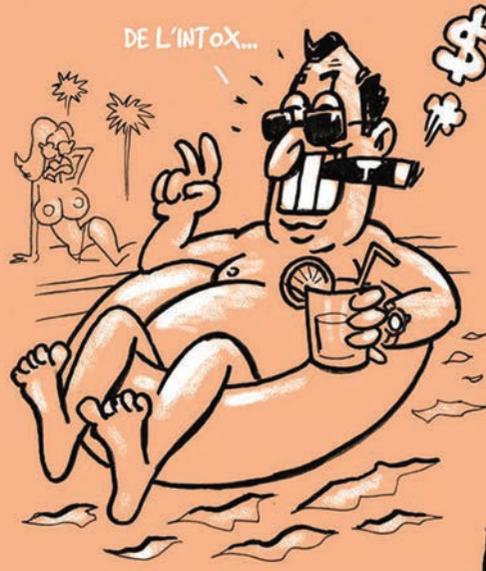
La Constitution de l'OIT dit dans son préambule « *la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays* ».

La déréglementation à tout va...

Les politiques néolibérales suivies par les gouvernements successifs depuis des décennies entretiennent une course au moins-disant social qui entraîne la destruction massive des emplois et une concurrence internationale opposant les salariés entre eux. La mondialisation par et grâce à l'évolution du numérique fait peser sur le travailleur une menace constante puisqu'il n'existe plus de notion de temps. De jour, de nuit, n'importe où sur la planète on peut travailler à n'importe quel moment et communiquer en temps réel. Les tenants du travail de nuit et du travail dominical l'ont bien compris et tant pis pour les dégâts causés du point de vue éducatif, tant pis si la cellule familiale n'existe plus et tant pis si cela génère de la délinquance et une économie souterraine. Eux ne pensent qu'à l'argent.

Les journalistes sont également souvent complices du pouvoir. Ils sont prompts à s'enflammer en fustigeant les quelques euros de trop perçus par un allocataire du RSA ou du RMI, mais ne s'indignent que très peu souvent contre l'évasion fiscale qui

NOUS VIVONS DANS UN MONDE OÙ CEUX QUI GAGNENT 100 000 € PAR MOIS PERSUADENT CEUX QUI EN GAGNENT 1800 QUE TOUT VA MAL À CAUSE DE CEUX QUI VIVENT AVEC 535 €. ET ÇA MARCHE... (FÉLIX LOBO)



est de 80 milliards d'euros par an et même maintenant plus proche des 100 milliards selon les dernières études. Ils n'expliquent jamais pourquoi il y a une dette ni d'où elle vient, ils se contentent de dire que nous ne pouvons pas laisser un pays endetté à nos descendants et qu'il faut se serrer la ceinture. Il serait pourtant très intéressant de remonter aux sources de cette dette et on y trouverait notamment M. Pompidou, lui aussi passé par Rothschild avant de devenir Président de la République.

Une mobilisation pas encore à la hauteur

Malgré tout cela, que voyons-nous ? Eh bien nous constatons que la grogne sociale, que la révolte sociale qui aurait dû avoir lieu suite aux ordonnances Macron contre la protection des travailleurs par le démantèlement du Code du travail n'a pas atteint le niveau suffisant et espéré pour faire reculer le gouvernement. Nous rencontrons de plus en plus de gens qui sont fatalistes et j'en ai même entendu dire dans nos rangs « *et si il avait raison ?* ».

Je pensais que l'UNEF allait mobiliser les étudiants dont l'avenir

s'obscurcit non seulement par le fait de la baisse du nombre d'emplois, mais également par la jungle qu'ils vont rencontrer en entrant dans le monde du travail suite aux ordonnances qui prévoient, entre autres, de ne plus limiter le nombre de contrats en CDD. Là également le mouvement n'a pas pris pour l'instant.

J'ai été peiné de voir que la solidarité intergénérationnelle ne joue souvent que dans un sens, c'est-à-dire des plus anciens vers les plus jeunes. C'est ainsi que dans les manifs nous avons presque plus de retraités que d'actifs.

Une réussite tout de même fut celle de la manifestation des retraités. À eux seuls ils ont fait une belle démonstration de leur état d'esprit combatif et revendicatif et aussi soulignons la belle mobilisation de la fonction publique. Mais la suite me

paraît un peu obscurcie et incertaine.

Leur prochain objectif : la Sécu

Il reste encore une belle lutte à mener pour arriver à faire plier ce gouvernement qui donne tant aux riches. Surtout que se profile le spectre du démantèlement de la Sécu.

Ah la Sécurité sociale, quelle belle invention née de l'esprit de personnes traquées par l'occupant et qui se souciaient du bien-être de leurs semblables malgré les dangers qu'ils devaient affronter. Le patronat n'a eu de cesse de vouloir casser ce bel outil. Bel outil qui ne lui rapporte pas et qu'il préférerait voir aux mains de ses amis de la finance. Le président Macron, fidèle soutien du capitalisme, l'a bien compris et en supprimant les cotisations sociales patronales fait un pas de plus vers la privatisation de la santé. Il faut s'y opposer de toutes nos forces, jeunes et moins jeunes, salariés et privés d'emplois. Tous nous devons nous rassembler et nous mobiliser pour faire échouer cette ignominie.

Nous le savons tous il n'y a que les combats qui ne sont pas menés qui sont perdus d'avance et celui-ci il faut absolument le gagner. ■ J-L.V.

Deux scénarios possibles ?

Par Lionel DUQUENNE

Depuis quelques mois, Janet YELLEN, la Fée de la F.E.D.* (Démocrate), a été remerciée par TRUMP. Celui-ci a mis à sa place un ami intime, Jérôme POWELL** (Républicain) ; la question : pourquoi faire... ?



Je pense que son rôle sera d'augmenter les taux d'intérêt beaucoup plus rapidement, malgré les garanties jusqu'en Juin 2018, ce qui présage quelques turbulences dans la finance mondiale, voulu par le dirigeant de Washington.

Cette décision politique, si elle intervenait, aurait bien entendu des répercussions dans toute l'Europe, provoquant de nouvelles bulles qui auraient pour conséquences de produire un « scénario du pire ». Il est encore possible d'éviter la ruine des épargnants, des salariés et des retraités d'aujourd'hui, tout comme celle des générations à venir. Il faudra pour cela avoir l'audace de repenser le rôle du souverain - en particulier son rôle d'assureur - de redéfinir la part des dépenses publiques dans la richesse nationale, de rétablir l'équilibre entre les générations successives, de mettre en place de nouvelles règles comptables et d'organiser une toute nouvelle architecture bancaire, financière et politique en France, en Europe et à l'échelon mondial.

S'il existait, un État mondial il

serait pourvu d'un budget, de recettes et de dépenses. Ce budget pourrait connaître un déficit ou un excédent, et l'État mondial pourrait être affecté d'une dette publique. Mais un tel État n'existe pas, et les institutions internationales actuelles n'en sont que de pauvres embryons.

Par ailleurs, la planète Terre, considérée dans son ensemble, ne commerce pas avec le reste de l'univers et doit donc se contenter de ses propres ressources. Elle n'est donc jamais endettée ni en excédent : sa balance des paiements est nécessairement en équilibre.

En revanche, de tout temps, et aujourd'hui plus que jamais, une partie du monde est endettée vis-à-vis d'une autre. Actuellement, la partie du monde supposée être la plus riche est endettée à l'égard de l'autre, supposée être la plus pauvre.

En particulier, une partie des souverains des pays les plus puissants empruntent l'argent des épargnants du reste du monde, dont certains constituent des fonds souverains, et d'autres des gens très pauvres qui préfèrent épargner par sécurité.

Une fois de plus, comme bien souvent dans l'histoire, le nouveau

venu – *ici l'Asie* – dégage une épargne qu'il n'utilise pas chez lui et qu'il prête en partie à la partie déclinante – *ici, l'Occident*. Celui-ci s'en sert pour maintenir son train de vie, non pour préparer son avenir.

Le rôle actuel des dirigeants du système financier mondial est donc d'assurer ce transfert de l'épargne des pays du Sud vers la consommation des pays du Nord en prélevant au passage d'énormes commissions.

Comme souvent par le passé, une crise financière majeure accélère ces évolutions et en précipite la conclusion.

Comme toujours, le prêteur n'a pas intérêt à affronter ni à provoquer un défaut des emprunteurs : aujourd'hui l'épargnant pauvre d'Asie n'a pas intérêt à la faillite de l'emprunteur riche d'Occident, qui conduirait à la matérialisation du *scénario du pire*, face auquel les plus pauvres sont toujours les moins bien protégés.

De même, l'emprunteur, n'a rien à y gagner puisqu'il perdrait pour longtemps tout accès à l'épargne du monde.

Pour ne pas basculer dans le précipice qu'elles frôlent en ce moment, les nations emprunteuses, c'est-à-dire celles du G 7 et des autres (qui furent il n'y a pas si longtemps les créanciers du monde), doivent se coordonner afin de faire le meilleur usage des ressources que les marchés (c'est-à-dire les autres) peuvent mettre à leur disposition.

On l'a vu dans le cas de la France, elles doivent en particulier choisir clairement ce qu'elles considèrent comme relevant du collectif. Elles doivent financer par l'impôt le collectif récurrent et ne financer par l'emprunt public que les seules dépenses du souverain apportant un avantage aux générations suivantes ; elles doivent en outre constituer une réserve d'épargne destinée à financer les dépenses censées constituer une charge pour les générations à venir, comme les retraites et les dommages à l'environnement causés par les contemporains.



Négociation de fusion AGIRC-ARRCO

Cela suppose en particulier, répétons-le, de ne pas céder à l'illusion de la décroissance, qui aggraverait le poids de la dette.

Cela implique aussi de mettre en place à l'échelle mondiale une architecture radicalement nouvelle de la gestion des dettes souveraines, pour en réduire significativement le poids en le répartissant autrement ; et d'instaurer, pour un nouveau régime de croisière, de nouveaux mécanismes de financement des investissements publics mondiaux et des réparations publiques mondiales, grâce à des fonds souverains mondiaux et à des instruments financiers publics et privés d'un genre inédit, du type de ceux évoqués précédemment pour la France et l'Europe.

Une telle stratégie politique et financière, à peine esquissée ici, est ambitieuse et sera d'autant plus difficile à mettre en œuvre. Difficile même à inscrire à l'ordre du jour des principaux souverains, qui préfèrent croire – et faire croire – que tout se passera bien du moins jusqu'à leur propre réélection.

Les illusives réunions du G 20, et des autres, qui n'ont rien réglé, en sont des illustrations particulièrement cruelles, où l'on se contente d'énoncer d'excellents principes que nul ne se soucie de mettre en application.

Pour conclure, il faut savoir que les diverses formes de dettes souveraines existantes aujourd'hui sont gérées par maints canaux, d'ailleurs pas toujours coordonnés : la Banque des règlements internationaux, Le Club de Paris, le Club de Londres, Le Fonds monétaire international, le G. 7, le G 8, le G 20, entre autres forums...

À cette heure, aucune de ces instances n'a tenté d'élaborer une architecture cohérente de la gestion des dettes souveraines. ■ L.D.

À quand les prochaines bulles pour la mise en place du « scénario du pire » ? Pendant ce temps les Paradis Fiscaux se portent bien

* *La Réserve fédérale, souvent raccourci en Federal Reserve ou Fed est la banque centrale des États-Unis.*

** *Jerome Hayden Powell, né le 4 février 1953 à Washington, D.C. (États-Unis), est un avocat et banquier américain. Il est actuellement un des sept gouverneurs de la banque centrale des États-Unis.*

Le 17 novembre 2017, s'est tenue la dernière séance de négociations sur la fusion en un seul régime de retraite complémentaire des régimes AGIRC (cadres) et ARRCO, fusion prévue par l'accord du 30 octobre 2015 que la CGT n'a pas signé.

Le document soumis à la signature des organisations syndicales par le patronat (80 pages) reprend l'intégralité des dispositions antérieures et des accords successifs de l'AGIRC et de l'ARRCO.

Il reprend en particulier les dispositions profondément régressives de l'accord d'octobre 2015:

- > baisse de la pension de 10%, pendant 3 ans, si un salarié ne recule pas son âge de départ sans décote d'un an, ce qui anticipe un éventuel recul de l'âge de départ en retraite de 62 à 63 ans ;
- > recul de la date de revalorisation des retraites du 1^{er} avril au 1^{er} novembre ;
- > à partir du 1^{er} janvier 2019, plus d'acquisition de nouveaux droits pour la garantie minimale de points des cadres ;
- > revalorisation de la valeur d'achat et de la valeur de service du point tenant compte d'un facteur de soutenabilité financière qui n'exclut plus une baisse de la valeur de service donc des retraites, ce qui va au-delà des dispositions de l'accord d'octobre 2015 ;
- > mise en place d'un pilotage semi-automatique du régime, avec une négociation tous les 4 ans sur les paramètres et une réduction du pouvoir de décision du Conseil d'administration.

La transformation de la cotisation AGFF en cotisation ordinaire et la disparition de l'association AGFF est un des rares points positifs de cet accord. Cette cotisation pour le financement des départs entre 60/62 ans et 65/67 ans faisait l'objet d'un chantage permanent de la part du Medef, en menaçant de supprimer le financement des départs avant 65 ans.

La justification de la fusion des régimes AGIRC et ARRCO pour les signataires d'octobre 2015 était le déficit des deux régimes. Force est de constater que le nouveau régime sera lui aussi déficitaire et que la question d'un accroissement des ressources est toujours refusée par le patronat.

La négociation de novembre 2017 n'est pas seulement le dernier acte de l'accord d'octobre 2015, il est aussi le premier acte de la future réforme des retraites prévue par M. Macron pour 2018.

Le candidat à la présidence de la République prévoyait ce printemps de mettre en place un pilotage financier du système de retraite faisant du niveau des retraites et pas du niveau des ressources la principale variable d'ajustement, à l'image du système suédois.

Les propositions du Medef pour le régime unifié AGIRC-ARRCO sont cohérentes avec cet objectif de régression sociale.

La CGT appelle le monde du travail à la plus grande vigilance, dès le début de la concertation sur la réforme des retraites Macron prévue en 2018, et présentera des propositions de progrès social pour garantir l'avenir du système de retraite.

Montreuil, le 17 novembre 2017

Avec Macron...



Par Georges CONGI

Cette élection présidentielle n'a ressemblé à aucune autre. Au second tour : plus de 12 millions d'électeurs ne sont pas allés voter, plus de 4 millions de bulletins blancs ou nuls. Macron peut remercier Fillon qui, par son entêtement à rester candidat des Républicains, a provoqué un véritable raz-de-marée dans les partis politiques.

Le regret que nous pouvons avoir c'est que Mélenchon, qui se voyait trop beau, ait refusé de faire liste commune avec Benoît Hamon.

Je pense que beaucoup trop de gens se sont focalisés sur les ordonnances et sur l'augmentation de la CSG, de 1,70 %.

Après trois mois de réunions « bidon » avec les syndicats, la loi « travail » a été adoptée sans aucune difficulté. En même temps, quelques taxes, dont Macron n'a jamais parlé, ont vu le jour :

- Taxe sur les alcools forts.
- Taxe sur les boissons sucrées.
- Le prix du gasoil sera au même prix que l'essence. À la pompe actuellement : gasoil : 1,219 € ; essence : 1,359 €, soit 11,5 % d'augmentation.
- Le prix du timbre poste augmente de 4,5 %.
- Le forfait hospitalier passe de 18 € à 20 € par jour, soit une augmentation de 11,3 %.
- Le paquet de cigarettes, aujourd'hui à 7 € passera à 10 € d'ici à 2020, soit 43 % d'augmentation.
- Le contrôle technique des automobiles sera plus poussé, donc une hausse de 15 % à 20 %.

D'autres lois, malfaisantes, ont été votées à l'Assemblée nationale par les 340 députés représentant Macron :

- Suppression des emplois aidés.
- La rupture conventionnelle devient collective, ce qui permettra aux patrons de l'appliquer y compris en l'absence de motif économique.

- Plafonnement des indemnités prud'homales. Un salarié qui pouvait espérer une indemnité de licenciement de six mois au minimum ne touchera plus que trois mois au maximum. Le plafond maximal sera de vingt mois. Les plaintes aux prud'hommes ont baissé de 40 % en 2017.

Sécurité sociale : la ministre de la Santé a indiqué que, d'ici à la fin du quinquennat, les lunettes, les prothèses dentaires et auditives seront remboursées à 100 % par la « sécu ». Ce qu'elle a oublié de dire c'est que ce remboursement s'effectuera sur le bas de gamme. Si une personne ne veut pas du bas de gamme, à quel taux s'élèvera le remboursement ? Une partie de la « sécu » pourrait passer au privé. Chez le généraliste, la consultation normale est de 25 €. Une visite pour un enfant obèse, par exemple, passera à 46 €. Une visite compliquée passera, elle, à 60 €.

- Pour certains travaux réalisés dans une résidence principale, le crédit d'impôt, qui était de 30 %, passe à 15 % et sera bientôt supprimé.
- Les APL seront diminuées de 5 € par mois.
- Les associations de consommateurs (60 Millions de consommateurs, UFC que choisir, Indecosa CGT) verront leurs subventions de l'État amputées de 40 %.
- La suppression de la taxe d'habitation, pour 80 % des ménages, qui devrait être effective dès 2018, sera étalée sur trois ans.
- CSG : dès le 1^{er} janvier 2018, la CSG augmentera de 1,70 %. Après quatre années sans augmentation, les retraités qui touchent plus de 1 200 euros par mois se verront taxés de 1,70 % sur leur retraite.

Macron a osé dire « grâce à vous, nous donnerons du pouvoir d'achat à

vos enfants et à vos petits enfants ». Quel cynisme ! Pour ma part, cela me fera 493 euros de moins par an. C'est autant que je ne donnerai pas à mes enfants. Une question se pose : pourquoi à partir de 1200 € ? le Smic a été créé pour que les salariés qui n'avaient pas de diplôme puissent avoir un salaire décent. Aujourd'hui, ce sont des travailleurs qui ont un métier qui sont payés au Smic, soit 1250 € net par mois. Cela me donne l'impression que, pour Macron, le maximum de retraite sera égal au Smic à la fin de son quinquennat. Tout le monde sera sur le même pied d'égalité.

Que les choses soient claires : l'augmentation de 0,8 % au 1^{er} octobre est due au gouvernement précédent et non pas à Macron.

Pour Macron, l'avenir c'est une retraite unique pour tous.

En 2017, la croissance de la France sera de 2%.

Le gouvernement n'envisage pas d'augmentation de nos retraites.

Pour les actifs : la cotisation maladie de 0,75 % du salaire brut et la cotisation chômage de 2,40 % disparaîtront de la feuille de paie. Cela devrait se faire au 1^{er} janvier 2018, ça sera étalé sur un an.

Pour les plus fortunés : suppression de l'ISF. Les actions gratuites, qui étaient taxées à 30 % en 2017, ne le seront plus que de 20 % en 2018. Les « falt tax » ou « Prélèvement Forfaitaire Unique » (PFU), qui étaient ponctionnées à 55 %, ne le seront qu'à 30 % en 2018.

Dans une émission à la télévision, monsieur Gattaz a le culot de nous dire « ...maintenant, il faut dénoncer les faux chômeurs », alors que le Medef, avec la rupture conventionnelle, enverra plus de 300 000 travailleurs par an au chômage, et, avec la nouvelle rupture collective, de combien ce nombre faudra-t-il l'augmenter ?

Si ma mémoire est bonne, chaque année, les salariés, pour Pentecôte, travaillent une journée pour venir en aide aux personnes âgées. Est-ce que les Ehpad profitent de cette aide ? J'en doute, quand je lis dans *l'Indépendant* le texte de madame Bekhtari, secrétaire départementale du syndicat FO Santé : « Les aides soignants sont parfois obligés de faire les toilettes à 6 heures du matin et de ne pas y consacrer plus de huit minutes par résident. Les repas, ils doivent les

donner en cinq minutes. Par ailleurs, depuis qu'on a des couches qui tiennent douze heures, on peut trouver des personnes qui n'ont pas été changées de la journée. » Quand on lit ça, on peut se demander si on est bien au 21^e siècle ! Mais jusqu'où iront ces gens pour gagner de l'argent ?

Chaque député touchait une somme d'argent, dite réserve ministérielle, qui leur permettait de subventionner certaines associations dans leur canton. Cette prime est supprimée.

Devant tous ces scandales, les syndicats lancent des manifestations, une fois chacun de son côté, une autre fois certains s'unissant, et, plus ils en font, moins il y a de manifestants. À Perpignan : 12 septembre : 2000 ; 16 novembre : 1000. Il ne faut pas se voiler la face, les générations d'au-

jourd'hui ne vivent pas du tout comme nous avons vécu.

À notre époque, certificat d'études ou non, nous allions, dès quatorze ans, apprendre un métier en centre d'apprentissage ou bien sur le tas.

Aujourd'hui, c'est un déshonneur pour les parents si leur enfant ne fait pas partie des 89 % reçus au bac.

Le bac en poche, le jeune va à la fac, où, dès la première année, 70 % se retrouvent sur le carreau, mais avec le bac !

Je ne suis pas défaitiste mais je constate que Macron n'a plus personne en face de lui pour le contrarier dans sa politique ultralibérale. Nous n'avons pas de mobile, de smartphone ou d'internet, mais nous avons la TSF, certains la télé, et, surtout, des convictions.

Aujourd'hui les gens sont tristes, c'est chacun pour soi, ils sont surendettés, ce qui ne leur permet plus de perdre une journée de salaire pour aller manifester contre les mauvais coups portés au monde du travail.

Pourtant, la jeunesse devrait ouvrir les yeux, car le populisme est aux portes de l'Europe : en France, en Autriche, en Allemagne, en Grèce, en Italie. Elle devrait lire *Mein Kampf*. ■ G.C.

Dernière minute : le gouvernement va supprimer les charges sociales patronales sur les bas salaires. Encore un cadeau au patronat. Dans la foulée, il pourrait les enlever aux salariés, ça leur ferait un pouvoir d'achat.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ANDEVA

Association nationale de défense des victimes de l'amiante

Paris le 15/09/2017

Ce matin, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a de nouveau annulé la mise en examen de neuf décideurs, industriels, scientifiques, lobbyistes ou hauts fonctionnaires, qui occupaient des responsabilités nationales dans l'affaire de l'amiante.

Cette nouvelle décision confirme malheureusement l'apathie des juges à vouloir juger cette catastrophe sanitaire sans précédent.

Hier, ce sont les juges d'instruction du pôle judiciaire de santé publique qui ont annoncé leur intention de rendre un non-lieu généralisé sur une quinzaine de dossiers amiante parmi les plus emblématiques, en faisant dire le contraire de ce que démontre une expertise scientifique ; aujourd'hui, c'est la cour d'appel qui refuse que soient jugés les responsabilités nationales, les hauts fonctionnaires en charge de la santé publique et de la santé au travail, les industriels et les lobbyistes qui ont pesé lourd dans l'ampleur de cette catastrophe

Dans les attendus de cet arrêt, la Cour s'est livrée, au mépris des faits, à une véritable ré-écriture de l'histoire pour dédouaner les principaux responsables du désastre.

Alors que de nombreuses pièces du dossier mettent en lumière le rôle coupable du CPA (Comité permanent amiante) pour retarder et amoindrir les réglementations plus protectrices ainsi que l'interdiction de ce matériau cancérigène, les magistrats rendent hommage aux « compétences techniques » et aux « initiatives en matière de prévention » de cette structure de lobbying créée et financée par les industriels. Ils considèrent que les associations de producteurs d'amiante (en France l'AFA [Association française de l'amiante] et à l'international l'AIA [Association internationale de l'amiante]) sont « des structures parfaitement légales de défense des intérêts catégoriels » et que rien ne démontre que le CPA, l'AFA ou l'AIA aient eu la moindre influence sur les « décisions publiques »

Alors que la mystification meurtrière de « l'usage contrôlé » de l'amiante a causé des dizaines de milliers de morts, la Cour considère que cette politique « servait les intérêts de l'industrie, mais également la préservation de l'emploi, ainsi que l'a admis un syndicaliste entendu ».

Alors que le dossier contient une chronologie minutieuse de l'évolution des connaissances scientifiques qui démontre que les dangers de l'amiante étaient connus de longue date, les magistrats lui dénie toute valeur en indiquant que ces connaissances « ne se sont pas imposées de façon évidente et indiscutée » et que « la perception de la particulière gravité du risque était en outre obstruée par la durée de latence des pathologies en rapport avec l'amiante ».

Ces affirmations, contredites par les pièces mêmes du dossier, amènent les magistrats à conclure qu'il n'existe pas « d'indices graves et concordants » justifiant ces mises en examen.

Un scandale judiciaire après le scandale sanitaire !

L'annulation des mises en examen des responsables nationaux, après l'arrêt des investigations dans une quinzaine d'autres dossiers, a été durement ressentie par les victimes et les familles engagées dans ce combat pour la justice.

Nous avons perdu une bataille, pas la guerre !

Nous irons donc en cassation et nous prenons à témoin l'opinion publique : dans la patrie des droits de l'Homme et du citoyen, ce déni de justice est-il acceptable ?

Octobre 1917

Par Andrée KOLAR

Et si c'était, pour un certain système social, le commencement de la fin ?



Tout au long de l'année 1917, les soviets et les bolchéviques se mirent au travail pour faire avancer les idées du peuple et construire les bases d'un nouvel État révolutionnaire.

Octobre 1917 : année historique. La Première Guerre mondiale dure depuis trois ans. Trois ans d'enfer, dans la boue des tranchées avec la guerre de position, et les hommes fauchés par la mitraille dans la guerre de mouvement, dans des attaques pour certaines mal engagées par un commandement pas toujours à la hauteur, c'est le moins que l'on puisse dire. Les plus déterminés des « poilus » clament leur mécontentement. Le commandement, en France, répond par les fusillades pour l'exemple. Dans la troupe, pas dans l'état major...

En Russie, chez les militaires, les soldats, insuffisamment armés, mal nourris, commencent à se révolter, mais ils ne sont pas les seuls. Depuis le début de l'année, le mécontentement s'exprime aussi chez les civils. En février, grèves et manifestations se succèdent dans les grandes villes, et surtout dans la capitale, Petrograd (Saint-Petersbourg). L'incurie du régime fait couvrir des braises dans les esprits, et une ultime mesure, le rationnement du pain, les fait flamber. Les femmes organisent d'importantes manifestations à une époque où, même dans les pays dits avancés, elles n'avaient pas leur place dans l'action publique. Sur le front, le 18 juin, la grande offensive russe échoue, et aboutit à une victoire indiscutable des empires centraux (Autriche-Hongrie, et Allemagne).

Lénine, qui était en exil, est rentré. Le 4 avril, il a proposé trois mots d'ordre : à bas la guerre, à bas le gouvernement provisoire et, surtout,

tout le pouvoir aux soviets (conseils d'ouvriers et de soldats organisés essentiellement par les bolcheviks). Le 25 octobre, ceux-ci s'emparent du palais d'Hiver et organisent un nouveau pouvoir, qui, le 26 octobre, annonce une paix séparée avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et l'abolition de la grande propriété.

Le 12 novembre : élection de l'Assemblée constituante. Les bolcheviks n'obtiennent que 175 sièges sur 703.

Suivent les grandes réformes : nationalisation des entreprises industrielles, journées de huit heures, nationalisation des banques un mois plus tard.

7 décembre : création de la police politique, la Tcheka.

À la fin de décembre, une armée blanche (contre-révolutionnaire) s'organise dans le sud du pays.

18 janvier 1918 : la Constituante refuse les décrets, Lénine dissout l'assemblée et ses pouvoirs passent au congrès des soviets.

Le traité de Brest-Litovsk entérine la perte de 26 % de la population et des régions riches en production de blé et d'acier. C'est une grande perte, mais les bolcheviks avaient depuis le début promis une paix sans compensation, au nom de leur position pacifiste. Il était clair que les empires centraux, vainqueurs de l'offensive de juin, n'allaient pas se gêner pour suivre l'ancienne coutume et leur imposer la paix des vainqueurs. Cette situation, dans l'état où était le pays, fut à la source des réquisitions de blé qui allaient alors aliéner le soutien des

paysans au nouveau régime.

Au mois d'août : les alliés (ceux de la Première Guerre mondiale, dont la France) interviennent pour soutenir l'armée blanche. La guerre civile durera jusqu'en 1920.

À souligner que l'armée blanche est soutenue par 10 pays capitalistes, sous l'emprise de la haute finance : États-Unis, Canada, France, Royaume-Uni, Serbie, Finlande, Roumanie, Turquie, Grèce, Japon. C'est ce qui explique la durée de la guerre civile, qui se prolongera jusqu'en 1922 en Extrême-Orient.

La mort de Lénine, le 21 janvier 1924, n'a rien arrangé. Il avait laissé des notes très clairvoyantes, où il exprimait des craintes qui se révélèrent justes : bureaucratisation, méfiance à l'égard de Trotski et, plus encore, de Staline.

Mais aurait-il pu faire beaucoup mieux ? Sans doute aurait-il évité aux populations de l'URSS les excès de la dictature stalinienne, qui n'était en rien obligatoire.

Toutefois, il reconnaissait lui-même, déjà depuis longtemps, qu'il était inutile de vouloir accélérer des changements dans une société qui n'était pas mûre pour les recevoir. Et, quand on voit avec quelles difficultés on peine en France, peuple généralement instruit, avec un grand passé politique, à convaincre ce même peuple des dangers qui le menacent sous les apparences de propositions séduisantes, et il en pleut tous les jours, on est obligé d'admettre que, en particulier, le système démocratique, le vrai, sera très difficile à

faire fonctionner réellement.

Un exemple bien connu : il faut se débarrasser de la démocratie et simplifier les lois. Certes. Dans l'idéal. Mais, dans la réalité, la déréglementation à tout-va aboutit tout simplement à la loi du plus fort.

Un exemple historiquement proche et pas chez nous : la conquête de l'ouest des États-Unis, dont la propagande états-unienne a été longtemps si fière. Sur quoi s'est-elle fondée ? Le quasi-génocide de la population autochtone et la loi du plus fort, qui devient automatiquement le plus riche. Et le plus riche, lui, ne s'embarrasse pas du respect de l'idéal démocratique.

Alors ? Encore une fois, que FAIRE ?

Les deux systèmes avaient abouti, pour des raisons différentes, aux mêmes méthodes : productivisme à tout-va, succès scientifiques remarquables des deux côtés, et, des deux côtés aussi, des sociétés pyramidales où le peuple, les producteurs, les vrais, tirent toujours le diable par la queue.

Il est grand temps de mettre à plat toutes ces expériences et d'essayer de trouver les meilleures solutions, en se gardant toujours des jugements hâtifs. C'est très difficile socialement, mais sûrement pas impossible. On doit pouvoir tirer de ces piètres résultats les bonnes conclusions. Chacun sait que l'on apprend plus par l'échec que par la réussite. Reste une fois encore qu'il faut à la fois retrousser les manches et se creuser la tête.

Et, surtout, en dépit des difficultés suscitées par un capitalisme qui sent le pouvoir lui glisser entre les doigts, sur toute la planète, tenir compte des expériences que le siècle 1917/2017 a connues l'échec du système dit « **socialisme réel** », qui a reconstruit la société pyramidale et nous a montré ce qui ne fallait pas faire : la révolution par le haut. Elle cesse alors d'en être une.

Lénine a écrit : « *Un parti révolutionnaire doit être sans cesse au contact des masses [...] pour apprendre d'elles tout en lançant des mots d'ordre qui ne sont jamais des ordres, mais des perspectives ouvertes*⁽¹⁾. »

Che Guevara : le 20 février 1965, au deuxième séminaire

économique de solidarité afro-asiatique, le **Che** prononce son célèbre « discours d'Alger », où il critique sévèrement les méthodes « d'aide » et de commerce des pays socialistes d'Europe : « *Le socialisme ne peut exister s'il n'opère dans les consciences une transformation qui provoque une nouvelle attitude fraternelle à l'égard de l'humanité, vis-à-vis de tous les peuples qui souffrent de l'oppression impérialiste*⁽²⁾. »

Lucien Sève, philosophe français et contemporain, affirme : « *Le problème politique de fond [c'est] une classe possédante brutalement parasitaire qui impose au peuple un traitement qu'il ne supporte plus. En résulte aujourd'hui, comme hier, une situation révolutionnaire*⁽³⁾. »

Ces trois citations sont sous-tendues par le même constat, sous des formes et des époques différentes : les peuples ne veulent plus être dominés, ils ne veulent pas non plus que d'autres, même avec de très bonnes intentions, pensent à leur place.

L'avenir — peut-être plus tôt qu'on ne le pense — ce sera la révolution par le bas. *Le statut quo* est impossible. Le capitalisme dans sa chute entraînerait, avec la multiplication des catastrophes industrielles (nucléaires ?) combinés avec le dérèglement climatique, la fin de toute vie sur la planète.

L'humanité travailleuse, intellectuelle et manuelle, peut empêcher l'apocalypse. Seules conditions : la coopération, le partage et, surtout, la conscience.

Ayons foi en l'homme, en la puissance du genre humain, en la révolution par le bas, de toutes nos forces ! **Et nos successeurs s'en sortiront.** ■ A.K.

(1) *L'Humanité*, « Que reste-t-il de la révolution d'octobre ? » page 23.

(2) « L'année où nous n'étions nulle part », extraits du *Journal du Che en Afrique*, page 13.

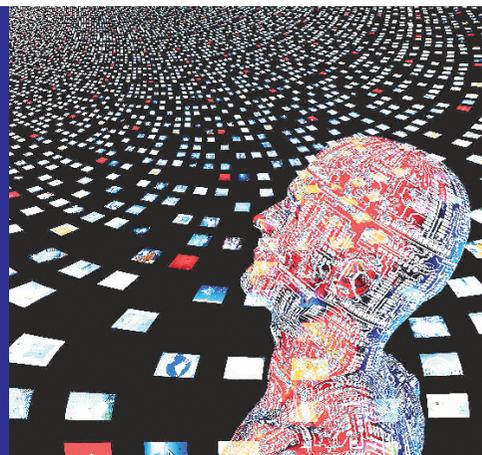
(3) *L'Humanité* du 6 novembre 2017, entretien de L. Sève avec Jérôme Skalski, 1^{re} colonne, 1^{er} paragraphe.



Les leaders bolchéviques en 1920. Lénine est à droite.

Le tout-numérique et ses incidences sur l'emploi

Par Pascal BOULARAND



De même que le terrorisme est utilisé par le gouvernement pour activer les peurs dans l'opinion publique et pondre des lois liberticides, le chômage est utilisé de façon permanente par le patronat pour museler toute forme de contestation syndicale dans l'entreprise.

La fonction des militants syndicaux est d'anticiper ce que le patronat prépare et, en l'espèce, comprendre les mutations profondes qui orientent les stratégies patronales à court et moyen terme.

Ce qui se passe dans l'imprimerie avec la mécanisation et la numérisation des tâches se retrouve dans tous les secteurs professionnels. Ces nouvelles technologies ont eu, ont et auront des conséquences terribles sur le niveau d'employabilité et la réponse de nos organisations ne peut donc être que globale.

L'arrivée du matériel moderne dans les imprimeries date des années 70-75. Il s'agissait d'implanter des photocomposeuses seconde génération. Conscients que ces nouveaux modes de fabrication allaient, à terme, supprimer des milliers d'emplois, les salariés auraient pu refuser de les utiliser et exiger des garanties sur l'emploi et la formation. Au pire, ils auraient pu les détruire... Mais ça n'aurait pas été « responsable ». On ne casse pas l'outil de travail de même qu'on ne refuse pas « la modernité ». Ça reste un précepte de base pour tout « bon syndicaliste ».

Alors que faire ? Si une machine remplace dix typos, on aurait pu, ça semble logique, travailler dix fois moins ; on aurait pu aussi, et là encore c'est logique, diviser par dix le prix des publications fabriquées à partir des nouvelles technologies... Les patrons, eux, ont vite fait les comptes : si la machine est dix fois plus rapide, on virera une moitié du personnel et pour ceux qui restent (contents de ne pas aller pointer au chômage) on leur refile cinq fois plus de boulot. Quant au produit fini, il restera au même prix, voire augmentera en fonction de la concurrence. C'est un tantinet caricatural, mais ce qui est certain, c'est que les grands bénéficiaires de la modernité sont toujours les patrons et les actionnaires.

L'« ubérisation » va déréguler le travail

Actuellement diverses études estiment que l'invasion des *Airbnb*, *Uber*... et autres sociétés de la nouvelle économie

numérique détruiront plus de valeur qu'elles n'en créeront et préparent l'avènement d'une société totalement précarisée.

Ubérisation* néologisme tiré du nom de l'entreprise *Uber* qui propose à des particuliers recherchant un complément de revenu de transformer leur véhicule personnel en taxi et de les connecter à leur plateforme. C'est tout simplement l'irruption violente des nouveaux acteurs du numérique qui chamboulent les schémas de l'économie traditionnelle en se posant comme de nouveaux intermédiaires entre les consommateurs et les prestataires de services. *Uber* invente les taxis sans taxis, *Airbnb* popularise l'hôtellerie sans hôtels, *LeBonCoin* vend tout et n'importe quoi, mais ne possède rien...

Ces sociétés mettent à mal les circuits de distribution classiques avec toujours la même promesse : proposer des services collant davantage aux besoins des consommateurs et moins chers. Ce mouvement de fond a commencé au début des années 2000, se répand aujourd'hui à tous les secteurs : dans la musique avec les sites de streaming ⁽¹⁾ comme *Deezer* ou *Spotify* ⁽²⁾, dans la finance, avec un service comme *Lending Club*, dans l'éducation avec les *Moocs* ⁽³⁾... Et encore, nous n'en sommes qu'à la première vague du tsunami numérique supposé répondre à des problèmes qui ne se posent pas... La multiplication de ces plateformes *low-cost*, l'algorithmisation de l'économie, la robotisation, le développement de l'intelligence artificielle, vont redéfinir la notion même de travail. Plusieurs études ont déjà prévu que près de 45 % des emplois seront automatisés dans à peine 10 ans. Seuls seront recherchés les emplois hyper-qualifiés, hyper-

spécialisés, multi-diplômés... La mise en place de ce nouvel « élitariat », aura pour conséquence une paupérisation des travailleurs qualifiés et sous-qualifiés. Une récente enquête du cabinet Roland Berger estimait que trois millions d'emplois pourraient ainsi disparaître en France d'ici 2022, (fourchette basse).

Tous les secteurs sont et seront concernés : public comme

Au prétexte de
compétitivité, le
patronat poursuit à
marche forcée
l'implantation du
tout numérique

privé, seront affectés par la mise en place des nouvelles technologies : bâtiment avec le développement de la 3D, agroalimentaire, industries, banques, assurances, santé, justice, enseignement, etc.

Au prétexte de compétitivité, le patronat poursuit à marche forcée l'implantation du tout-numérique. C'est pain bénit pour Gattaz qui a toujours considéré le travail comme un coût... Dégraisser les effectifs salariés au nom de la « modernité » va permettre au patronat d'assurer aux actionnaires des rendements à deux chiffres, circonscrire les revendications sociales et les grèves pour ne conserver dans l'entreprise qu'un personnel hyperspécialisé, relativement bien payé, corvéable à merci et surtout non syndiqué.

De nouvelles plateformes collaboratives permettant à tout un chacun de devenir acteur de l'économie en s'affranchissant du modèle salarial. Le rêve de K. Marx...

C'est la présentation faite par les médias de cette nouvelle économie numérique. Mais derrière cette belle promesse d'économie du partage, ces plateformes sont les fers de lance d'un capitalisme qui n'a rien de solidaire, d'équitable et qui cache une réalité bien moins reluisante : celle de la « *freelancisation* » et de l'intermittence généralisée.

Ce qu'on appelle à tort, *l'économie collaborative* à la juste valeur des services qu'ils rendent. L'exemple de la plateforme *Amazon Mechanical Turk* qui propose la mise en relation mondialisée d'une main-d'œuvre de webdesigners, de traducteurs, de téléconseillers qui vendent leurs prestations pour 1 dollar de l'heure est significatif. Et si les chauffeurs d'*Uber* prétendent aujourd'hui être correctement payés (ce qui, quand on fait vraiment le calcul est faux), ils sont à terme condamnés à être précarisés dans un statut d'auto-entrepreneur, tout comme les pilotes de *RyanAir*.

Emmanuel Macron, aidé en cela par une grande partie des médias, tente d'expliquer que ces nouvelles technologies libéreront l'homme de tâches épuisantes, répétitives et stupides et que l'avènement des robots le « libérera de son aliénation au travail » afin qu'il ne se consacre plus qu'à des tâches nobles et créatives. Macron-Gattaz disciples de K. Marx ? On croit rêver...

Pour les libéraux et les adeptes de l'hyperbole, c'est l'ère de la destruction créative... Mais, pour le moment, la robotique c'est plutôt la surexploitation, des boulots répétitifs et abrutissants dans les entrepôts agroalimentaires ou sur les plates-formes téléphoniques (comme on a pu le constater récemment dans l'excellent reportage d'Elise Lucet concernant Lidl et Free). Ce sont aussi des chauffeurs *Uber*, des multitudes de sociétés *Low Cost* exploitant des salariés sans aucune protection sociale, sous-payés et complètement dépendants de leur *Smartphone*. Moins rassurant, mais c'est un euphémisme, les géants de la *Silicone Valley* mettent déjà au point la « *voiture autonome* »

sans chauffeur. Taxis, routiers, chauffeurs *Uber* ont d'ores et déjà du souci à se faire quant à leur avenir... Et pas qu'eux, caissières, postiers, avocats, juristes, salariés des banques et des assurances, pilotes, médecins, enseignants, le marché du travail va subir une rupture sans précédent dans les décennies qui viennent, rupture à laquelle les salariés et leurs syndicats ne sont absolument pas préparés.

Outre ses conséquences sur l'emploi, la violence et la rapidité avec lesquelles le patronat met en œuvre ces nouvelles techniques de travail et de management développent chez les salariés un véritable stress avec *burn out*, arrêts maladie et parfois suicides ou tentatives de suicide.

L'avenir que nous réserve la numérisation de l'économie n'est guère reluisant. S'il est inutile d'essayer de lutter contre les révolutions technologiques, quelles solutions pour nos organisations ? Face à ces bouleversements, l'actuel *Code du travail XXL* qui remet en cause les négociations paritaires par branche professionnelle tout en favorisant la négociation de gré à gré sera incapable de protéger les travailleurs des ravages de l'économie dite collaborative du fait même de l'atomisation et de l'isolement du salariat.

Pour finir, ces nouvelles entités numériques dont *Google*, *Apple*, *Facebook*, *Twitter* ou *Uber* sont leaders dissimulent leurs profits dans les paradis fiscaux. Elles ne rapportent socialement rien ! En revanche, leur position monopolistique à la fois dans le domaine financier et dans l'utilisation des *Data* et des algorithmes qu'ils utilisent font peser un grave danger à nos démocraties. Coincé entre la finance et le développement de cette nouvelle « *économie collaborative* » le syndicalisme que nous avons connu et pratiqué va être confronté à deux choix : celui de la collaboration ou de la radicalisation.

Ces nouveaux concepts de travail vont non seulement bouleverser les rapports au travail, mais la notion de travail elle-même.

Dans nos professions, on retrouve ces technologies dans l'utilisation des *pure players* où les journalistes ont déjà remplacé maquettistes et metteurs en page. Des logiciels sophistiqués se chargent de placer automatiquement textes, photos et pub dans des maquettes préalablement standardisées. La rationalisation de ces modes de fabrication fait progressivement disparaître toutes les spécialités liées aux métiers du Livre. Outre leurs conséquences négatives sur l'emploi, l'objectif non déclaré des multinationales de nos secteurs est de bâillonner la libre pensée et porter un coup fatal à la liberté de la Presse.

Face à ces agressions contre la démocratie et cette conception du travail qui nous est imposée, la CGT devra trouver des solutions innovantes. Dans un contexte fait de peur du chômage et d'individualisme, nos propositions sur une « *sécurité sociale professionnelle et le crédit-formation tout au long de la vie* », (sauf à rallier le rapport nécessaire ➤



à son installation), auront bien du mal à s'imposer.

Pour deux raisons : en premier lieu parce que le patronat s'opposera toujours à la généralisation d'un tel système (ça coûte cher) mais aussi parce qu'il choisira précisément les secteurs dans lesquels il l'appliquera (ceux où les sommes qu'il engage auront un retour sur investissement ou coïncideront à des impératifs techniques) ; en second lieu parce qu'il est difficile (même si c'est regrettable) de mobiliser sur un sujet aussi complexe. Au final, même si un tel accord devait être signé, (ce qui est parfaitement illusoire compte tenu d'un patronat qui ne veut pas en entendre parler), des millions de salariés, notamment ceux des petites et moyennes entreprises en seraient exclus.

Durant les débats de la dernière campagne présidentielle certains candidats, conscients des conséquences sociales que fait peser cette économie collaborative sur le niveau de chômage ont imaginé la création d'un « *revenu universel* » afin d'éviter des mouvements sociaux incontrôlables. Présenté comme devant garantir à chacun d'entre nous (actifs, inactifs ou chômeurs) un minimum vital, ce revenu universel a pour objectif de perpétuer le système d'exploitation capitaliste tout en tentant de préserver la paix sociale. Différentes versions ont émergé afin de crédibiliser le discours ; mais il s'agit une fois de plus d'un enfumage de la part d'hommes politiques et d'économistes plus soucieux d'assurer des revenus illimités aux banquiers que de l'avenir du monde du travail. Mais, ne nous y trompons pas, avec l'accélération du *tout-numérique* et la robotisation à outrance, ces débats n'ont pas encore fini d'agiter la sphère politique.

Il est certain que pour les syndicats, l'heure ne peut plus être à l'accompagnement des politiques patronales. La

poursuite de cette stratégie du consensus patronat-syndicat sera incapable d'enrayer les effets de tels bouleversements technologiques. Pour les salariés, il est urgent qu'ils contrôlent totalement l'outil de travail afin d'anticiper les dégâts liés à l'implantation de cette soi-disant économie collaborative. Ce qui suppose une véritable révolution dans notre approche syndicale avec, en particulier, la remise en cause du sacro-saint dogme de « *la propriété privée des moyens de production* », l'exigence d'un contrôle permanent par les salariés sur les orientations et les investissements des entreprises prenant en compte l'emploi, les conditions de travail et les problèmes environnementaux... Il y va de la pérennité de nos organisations ! ■ P.B

* Les plates-formes Uber etc. Ne redoute pas la précarisation générale. Elle la préparent et ce sont les travailleurs qui la redoutent.

(1) Très utilisé sur Internet et sur les réseaux de téléphonie mobile, le streaming permet la lecture d'un flux audio ou vidéo à mesure qu'il est diffusé. Il s'oppose ainsi à la diffusion par téléchargement de fichiers qui nécessite de récupérer l'ensemble des données d'un morceau ou d'un extrait vidéo avant de pouvoir les visualiser ou de les écouter.

(2) Deezer et Spotify sont les plateformes de streaming musical les plus utilisées dans l'Hexagone.

(3) Une formation en ligne ouverte à tous (FLOT), aussi appelée cours en ligne ouvert et massif (CLOM), ou MOOC (massive open online course en anglais), est un type ouvert de formation à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants. Les participants aux cours, enseignants et élèves, sont dispersés géographiquement et communiquent uniquement par Internet.



Non-respect du Smic et des durées maximales de travail : le ministère compréhensif

lundi 4 décembre 2017

Le ministère du Travail a présenté ce 27 novembre un projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance », dit « **droit à l'erreur** », qui a fait bondir le syndicat Travail emploi formation professionnelle (CGT-TEFP). Présenté dans les médias comme un texte de loi cherchant à simplifier les relations entre les administrés et l'État, ce projet vise en fait « à protéger les intérêts de ceux qui sont coutumiers » des erreurs de déclaration vis-à-vis des pouvoirs publics : contribuables fortunés et employeurs. « Nous nous étonnons que des règles aussi simples que le Smic ou la durée maximale de travail quotidienne figurent dès lors dans la liste des infractions concernées par le « **droit à l'erreur** ». Nous pointons également la curiosité statistique que révèlent les contrôles de l'inspection du travail : les erreurs dans le décompte de la durée du travail ou dans le respect des minima salariaux ne se font jamais en faveur des salariés », pointe le CGT-TEFP.

La communication gouvernementale fait aussi montre d'une ignorance crasse quant à l'activité réelle des services de l'État, rappelle le syndicat. En effet, les erreurs relevées aboutissent rarement à des sanctions : « S'agissant de l'activité de l'Inspection du travail, 98 % des suites données aux contrôles sont des avertissements sous forme de lettre d'observation. L'agent n'a malheureusement pas le pouvoir de notifier quelque amende que ce soit, il ne peut que les suggérer au procureur de la République — qui classe bien trop souvent la procédure sans suite — ou à sa propre hiérarchie. » La mise en œuvre de sanctions pénales fait suite à plusieurs rappels à la loi, hormis les cas d'accidents graves et mortels. Et de se poser la question : « Pourquoi inciter les directeurs régionaux à infliger un avertissement plutôt qu'une amende, si ce n'est pour ménager une énième porte de sortie aux employeurs qui ont choisi d'ignorer la réglementation ? »

Sous-traitance esclāvage

Le 19 octobre 2017, dix-huit salarié(e)s de la société HEMERA employés sur l'Holiday Inn à Clichy se mettent en grève reconductible, à l'initiative du syndicat CNT-SO. Femmes de chambre, gouvernantes et plongeurs ont commencé cette lutte contre la mutation arbitraire de deux de leurs collègues. Dès le premier jour, FO et la CGT-propreté demandent à leurs adhérents de reprendre le travail. Onze salarié.es sont toujours en grève avec le soutien conjoint de la CGT-HPE et la CNT-SO. Ils demandent :

- L'internalisation des salariés d'Héméra par Holiday Inn ;
- L'annulation de la mutation forcée de deux de leurs collègues ;
- Le respect des contrats de travail ;
- La suppression de la clause de mobilité ;
- L'augmentation des qualifications, donc des salaires, avec notamment, le passage en catégorie B ;
- Le respect des accords de site sur la durée du travail passés avec l'ancienne société ;
- Le paiement de toutes les heures travaillées ;
- Le versement d'une prime de panier, comme pour les salarié(e)s de l'hôtel ;
- L'attribution d'une prime de 13^e mois, égale à 1/12^e du salaire annuel ;
- La suppression de l'abattement de 8 % sur la base des cotisations sociales.

Depuis le début du conflit, les actions se sont multipliées sur les hôtels du groupe, le conseil municipal de Clichy, la permanence de la députée LREM. Pour favoriser la convergence des luttes, des actions et des manifestations communes avec les grévistes d'ONET qui assurent le nettoyage des gares du réseau ferré du Nord de la banlieue parisienne ont été organisées.

La société HEMERA fait la sourde oreille et l'Holiday Inn, hôtel du groupe Intercontinental, 1^{er} groupe hôtelier mondial en nombre de chambres avec plus de 4400 hôtels dans le monde, prétend n'avoir, en tant que donneur d'ordre, aucune responsabilité. Aucune proposition sérieuse de négociations n'a été formulée par la direction.

Pourtant les grévistes restent déterminé.es. Il faut dire que depuis l'arrivée d'HEMERA sur le site, les conditions de travail se sont nettement dégradées : non-respect des accords de sites sur le temps de travail (les salariés avaient deux jours de repos consécutifs), mutation sans fondement, management agressif...

Les grévistes réclament l'internalisation afin d'en finir avec la sous-traitance qui permet aux Hôtels de payer le travail moins cher et d'affaiblir les luttes des travailleurs en les divisant. Cette grève exemplaire ne prendra fin qu'avec la satisfaction de l'ensemble des revendications. Comme ont coutume de le dire les grévistes : la grève commence aujourd'hui !

Tous les mois les syndicats redistribuent aux grévistes les fonds de la caisse de grève et ont ainsi pu assurer la quasi-totalité des salaires d'octobre et novembre. Chacun peut participer : <https://www.lepotcommun.fr/pot/Osnu1eea/participer>



Le mouvement social, la grenouille et l'eau chaude



Par Michel ANCE syndicaliste ancien des Nmpp

Publié le 12 octobre 2017

Légende urbaine ou constat scientifique ? Une grenouille plongée dans l'eau froide que l'on chauffe doucement ne quitte pas la casserole, et finit par cuire.

Au début la température est agréablement douce, puis un peu trop, petit à petit l'animal s'adapte et quand il veut réagir, il est trop affaibli et ne peut quitter le réceptacle alors bouillant. Le même batracien refuserait de s'immerger brusquement dans un bain bouillant.

De la perte du vocabulaire à la perte de sens

La majorité des travailleurs (26,2 millions) de la fin du XX^e siècle semblent saisis de la même torpeur. Depuis des décennies, divers gouvernements, de droite ou de gauche qui boitent, confisquent, saccagent les acquis sociaux, les garanties démocratiques. La plus grosse réaction intervint en 1968 avec 9 millions de

« Ainsi la Sécu, qui devient dans le langage moderne un trou, voire un gouffre, où se perd l'argent qui serait si utile à l'entreprise »

grévistés, puis, peu à peu, les révoltes, malgré l'importance de certaines mobilisations, rétrécirent, se firent plus sporadiques. Pourtant, les travailleurs n'ont pas sciemment renoncé, c'est leur mémoire sociale qui a été habilement amputée et lestée de greffons pourris. De façon habile, les premières mesures antisociales touchaient essentiellement le salaire indirect, de façon pernicieuse et indolore. Mais il fallait habiller l'arnaque, et même mieux, vendre une histoire, pour expliquer que l'amputation de salaire et de droits était nécessaire, voire salutaire.

Il y eut d'abord un hold-up sur le vocabulaire, les cotisations sociales sont devenues des charges, ensuite des charges insupportables, financées par des patrons retroussant leurs manches. Puis, bien plus tard, ces patrons sont devenus des entrepreneurs, des gens en mouvement quoi, faisant face à l'inertie des salariés (et non plus des travailleurs) ou, pire, face à des fonctionnaires oisifs, dépensiers, inconscients, qui menacent la stabilité financière.

Les patrons, dans leur représentation institutionnelle, ont un savoir-faire étonnant. Il est utile et nécessaire de rappeler que, à l'origine, les patrons s'organisaient dans le **Comité des Forges**, qui déclarait, en 1939, « *Plutôt Hitler que le Front populaire* »... En 1945, les Michelin, L'Oréal (Louis Renault ayant trop couché avec l'occupant s'en trouva nationalisé) et autres amis du Maréchal choisirent donc de s'appeler **Conseil national du patronat français** (CNPF). Le patronat, sortant de l'occupation avec une étiquette de collabo trop voyante, décide alors de mettre le paquet sur la communication. Petit à petit, en un demi-siècle, le patron va s'effacer pour laisser la place à l'entreprise, lieu de mouvement, d'activités modernes et de création. Ce n'est pas le travailleur qui est le créateur, que nenni, c'est l'entrepreneur. Face à l'Entreprise, qui rapporte, il y a les choses qui coûtent.

Ainsi la Sécu, qui devient dans le langage moderne un trou, voire un gouffre, où se perd l'argent qui serait si utile à l'entreprise, *eh oui ma pòv*

dame, et puis la fonction publique, quelle horreur, lieu d'inertie et de gâchis.

Au fil des ans, l'histoire racontée par les patrons, reprise avec complaisance dans les médias, rachetés eux-mêmes par les patrons, dira que le travailleur est une charge dont il faut, les larmes aux yeux, se séparer. Puis un peu plus tard, le travailleur qui manifeste pour ses droits deviendra aussi un délinquant. Le langage d'une minorité d'individus va devenir la langue officielle du « **marché du travail** ».

On est passé d'Ambroise Croizat à Muriel Pénicaud, j'ai loupé un truc ?

Nous sommes passés d'Ambroise Croizat à Muriel Pénicaud. Ambroise Croizat mit en place, en un an, un système de salaire socialisé qui a permis de vaincre la maladie, de sauver la famille et la vieillesse de la misère, alors que le pays sortait ruiné d'une guerre. Soixante-dix ans après, ce système représente 472 milliards d'euros, soit le quart du produit intérieur brut (PIB), et ne génère que 3,4 % de coût de gestion et 2,6 % de déficit dû à des carences de rentrées de cotisation, fruit de décisions politiques. Muriel Pénicaud, dans son œuvre, a réussi à spéculer sur le licenciement de 900 travailleurs de Danone, où elle fut directrice des ressources humaines (DRH), et empocher ainsi plus de un millions d'euros de bénéfice sur ses dividendes. À chacun(e) son rapport au social.

Nous sommes ainsi passés en quelques dizaines d'années d'un

ministre communiste, rompu au militantisme ouvrier, à une représentante du CAC 40 qui nous dit, pour sauver l'emploi : on va licencier, baisser les salaires, les garanties sociales... Ce langage « dominant » s'enracine dans tous les espaces, entreprise privée, service public, Pôle emploi. Les loups gardent les moutons et les renards ont la clé du poulailler, ce sont eux qui fixent les objectifs.

Mentir, c'est un métier... qui rapporte

Un des buts essentiels du mensonge érigé en histoire officielle est de diviser les travailleurs. Ils ne doivent plus être des collègues ou, pire, des camarades, mais des concurrents se méfiant les uns des autres. L'État français stigmatise aujourd'hui l'immigration, qui menacerait notre économie. Le credo n'a pas toujours été le même. Entre 1965 et 1970, l'État français recrutait à grande échelle de la main-d'œuvre immigrée pour le compte du patronat.

Michel Jobert, directeur du cabinet du Premier ministre Georges Pompidou, faisait le grand écart. Il assurait à l'ambassadeur du Portugal que la France ne débaucherait pas ses travailleurs, puis donnait consigne aux préfets de fermer les yeux sur les convois clandestins passant les Pyrénées. 240000 travailleurs portugais, souvent recrutés au pays par les patrons français, sont acheminés en France en 1969 et 1970, dont 90 % illégalement. C'est une véritable hémorragie pour le gouvernement portugais. Les besoins du patronat français sont colossaux, il faut aussi mettre en concurrence les travailleurs entre eux. Francis Bouygues mouille la chemise, et déclare : « *La main-d'œuvre immigrée est jeune, solide, courageuse, il faut que cette population puisse s'intégrer et puisse fonder une famille.* »

TF1 n'a apparemment pas hérité de cette prose pour ses journaux télévisés. Dans les années 60, en une décennie, la France accueillera 750000 Portugais, 300000 Espagnols, 300000 Algériens, 80000 Marocains, 50000 Turcs. Au total, près d'un million et demi de personnes déplacées, selon la volonté du patronat.

Pour « contrôler » cette main-d'œuvre, l'État français maintiendra



des liens avec les « agences » ou la junte des pays d'origine. Les militants portugais et marocains sont renvoyés aux geôles de Salazar ou dans les prisons du Maroc. Les militants algériens seront la proie de l'OAS, puis de la police française (17 octobre 1961). Plus tard, de sombres officines issues du mouvement gaulliste, le Service d'action civique (SAC), sèmeront la terreur dans les usines Citroën et Talbot à Poissy, chez les travailleurs venus du Maghreb. Tout en favorisant le recrutement en masse de la main-d'œuvre immigrée, l'État français crée une légende, celle de l'immigration qui déferle en France pour toucher nos allocs⁽¹⁾.

Aujourd'hui le discours est sécuritaire, l'ennemi est à nos portes, il faut renvoyer ces gens au pays. Au passage l'État français oublie de dire que l'étranger, d'où qu'il vienne, a construit nos maisons, nos routes, fabriqué nos voitures, ou creusé nos mines.

Aujourd'hui encore, les générations d'après ramassent nos poubelles, se défoncent au marteau piqueur, ou sont employées dans le gardiennage ou la propreté, mais aussi dans le désamiantage ou le nettoyage des centrales nucléaires.

Les Trente Glorieuses, trop souvent jetées à la face des travailleurs, ont été les années des cadences effroyables, des centaines de morts dans le bâtiment et les travaux publics, les années de l'amiante, du plomb, du saturnisme, de la silicose. La mémoire officielle, mémoire d'État, retiendra que la génération des trente Glorieuses a trop profité à l'époque et a donc spolié les chômeurs d'aujourd'hui. Les patrons oublient de dire aussi que les trente Glorieuses furent un grand moment des commandes de

l'État. Qu'importe, la falsification du discours permet de marteler que les travailleurs se sont gavés, et que l'immigration n'a fait qu'empirer la situation. Vous avez chanté tout l'été, eh bien dansez maintenant !

La légende du trou de la sécu ou l'histoire en marche arrière

Le patronat n'a jamais supporté la création d'un salaire indirect basé sur la cotisation issue du travail salarié. Or, cette cotisation représente une

« Les trente Glorieuses, trop souvent jetées à la face des travailleurs, ont été les années des cadences effroyables »

part du PIB qui échappe ainsi à la voracité du patronat, mais aussi aux marchés financiers. Pire ! La cotisation engendre la gratuité des soins, la prise en charge sociale des personnes fragiles. Crime suprême, enfin, dans un monde où tout s'achète et tout se vend, la cotisation confère des droits : le travailleur, par son travail et ses cotisations, devient un assuré social, un ayant droit. Le capital perd donc un client là où se trouve un assuré. C'est trop.

Il faudra faire fort pour discréditer la Sécu. Rappelons, en outre, que le fameux « trou », tant décrié (24 milliards d'euros cette année selon le site du gouvernement) a toujours été inférieur à la fraude patronale : entre 35 et 80 milliards.

Dès le départ, une position de principe

Ainsi, dès 1947, les patrons hurlent contre la gestion coûteuse de la Sécu. Il faut dire que ce sont les représentants de la Confédération Générale du Travail (CGT), des travailleurs, bénévoles, élus, qui gèrent une caisse unique de sécurité sociale couvrant tous les risques, famille, vieillesse, maladie. Ce qui gêne, c'est une certaine idée de l'autonomie ouvrière. Cette même année 1947, le plan Marshall aidera par ailleurs les patrons avec ➤

la création de Force ouvrière (FO), qui divisera le monde du travail et les représentants élus à la gestion des caisses.

De Gaulle et Pompidou : un même combat contre la Sécu !

En 1967, la Sécu est éclatée en quatre branches distinctes⁽³⁾: il faut alors définir un modèle de gestion des risques, le tout agrémenté d'objectifs comptables.

Trois ans plus tard, en 1970, l'État et le patronat conforteront la fable de la gestion abusive et non démocratique par des travailleurs élus. Pour eux et pour gérer l'argent des cotisations, il faut une représentativité paritaire ! Cette année-là, les patrons intègrent les caisses de sécu et les représentations seront redistribuées. Avec cette réforme et alors que les travailleurs sont majoritaires, ils ne représentent plus que la moitié des sièges ! Et encore, cette gestion est partagée entre les syndicats existants. Petit à petit, la CGT, majoritaire à l'époque, sera exclue de toutes les représentations au nom de la démocratie paritaire. Mais ce n'est pas assez. L'État limitera encore la gestion des caisses de la Sécurité sociale, mais aussi les Assedic, la Caisse d'allocations familiales (CAF) aux seules prérogatives d'aides sociales : puisqu'on vous dit qu'il y a un trou, il faut laisser des gens sérieux aux manettes.

Au fur et à mesure, tous les champs sociaux où siégeaient des travailleurs élus seront redéfinis : protection sociale, logement, formation professionnelle, etc. Patrons et syndicats complaisants tirent les ficelles. C'est l'époque bénie du « dialogue social » : la gestion sociale n'a pas besoin de syndicats ringards qui défilent dans la rue mais de partenaires sociaux responsables. Dans la ligne de mire patronale : les régimes spéciaux : mines, cheminots, énergie, pourtant excédentaires, mais aussi le statut des intermittents du spectacle.

Et Zorro est arrivé, et nous a bien pressés

Au cours de son 1^{er} septennat, entre 1981 et 1988, Mitterrand, président dit « socialiste », accentuera la responsabilité des travailleurs dans le « déficit » de la sécurité sociale. Outre les attaques sur le salaire indirect, avec

son gouvernement Mauroy, il met également en place le blocage des salaires en juin 1982, avec l'arrêt de l'indexation des salaires sur les prix. Cette mesure prise pour quatre mois est encore en vigueur 35 ans plus tard — un oubli sans doute.

Mitterrand, toujours lui, avec le gouvernement Rocard cette fois, met en place la contribution sociale généralisée (CSG), un nouveau prélèvement fiscal, au détriment de la cotisation sociale. De 1 % en 1990, elle atteint aujourd'hui 9 % du salaire net. Pour (bonne) mémoire, c'est aussi sous le second septennat de Mitterrand que sera accordée au patronat la suppression de l'autorisation administrative de licencier. Gattaz père, chef patronal de l'époque, serinait à tue-tête : « *Pour embaucher, il faut pouvoir licencier !* ». Ils licencièrent donc, 400 000 personnes ; les embauches se font encore attendre, comme la remise en place de l'échelle des prix sur les salaires.

À partir de 1993, le gouvernement Balladur met en place diverses exonérations de cotisation sur les salaires allant jusqu'à 1,6 Smic. Ces dispositifs vont d'abord inciter à pratiquer des salaires inférieurs à 1,6 Smic. Dans le même temps, Balladur allonge de 37,5 à 40 années de cotisations dans le privé le temps nécessaire pour liquider sa retraite. Comme si ce n'était pas assez, le calcul de la pension ne se fera plus sur dix ans, mais sur vingt-cinq ans.

Exonération pour les patrons, taxation renforcée pour les travailleurs. Les manifestations n'eurent pas beaucoup de succès, il est vrai que les dispositions furent arrêtées le 31 juillet 1993.

Droite, gauche au pouvoir : à qui perd, perd

À partir de 1995 (plan Juppé), c'est le Parlement qui définit la loi de financement de la Sécurité sociale. Il est intéressant de noter que cette disposition intervient uniquement sur les dépenses (à la baisse) de la Sécu, au nom de l'équilibre des budgets de santé. De l'autre main, le gouvernement distribue royalement des aides et exonérations de cotisations aux patrons.

Juppé crée aussi la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), parce que, bien sûr, ce sont les travailleurs qui ont des dettes, et *qui paie ses dettes s'enrichit*. Les patrons, eux, ont la lourde responsabilité d'entreprendre.

C'est dans ce contexte « larvé » qu'intervient en 2003 l'attaque sur les dispositifs de retraite par le gouvernement Fillon. Le mouvement social n'est pas uni. Les mobilisations sont éloquentes, mais la grève ne prend pas partout, loin de là. Certaines professions, tel l'enseignement, se distinguent, mais le privé reste peu engagé dans les grèves. Il faut sans doute prendre en compte trente années de combat social sur la seule préservation des acquis sociaux qui finissent par être volés. Les jeunes générations de travailleurs ne connaissent pas de gains issus de combats sociaux, la précarité caractérise l'emploi des plus jeunes, le chômage de masse freine le mouvement social, les trahisons politiques passées, les trahisons syndicales en cours, morcellent un peu plus un salariat qui ne compte qu'à peine 9 % de syndiqué(e)s.

Capitalistes de tous les pays, unissez-vous !

De Mitterrand à Macron, tous les gouvernements, sans aucune exception, ont misé sur le pourrissement des conflits. Au renoncement et à la trahison politique, il faut ajouter la dimension internationale de la crise dans le monde du travail. Dès 1980, Thatcher et Reagan influent de concert pour que les normes sociales soient détruites. Les conflits sociaux seront écrasés, pulvérisés.

Aux États Unis, en août 1981, Reagan licencie 9000 aiguilleurs du ciel en grève, les remplace par l'armée et liquide le conflit social. En Grande Bretagne, entre mars 1984 et mars 1985, Thatcher, alors en conflit avec les mineurs, saisit les biens de l'Union nationale des mineurs (NUM) et prive les familles de grévistes des allocations familiales. Cette surenchère va déteindre sur l'ensemble des gouvernements, le profit devient le seul objectif à réaliser, toutes les autres normes, sociales, environnementales sont des charges, des coûts. Ce profit va aussi définir les rapports commerciaux entre pays, entre continents.

L'institution européenne, à travers la Communauté économique européenne (CEE), se répand dans de longs rapports invoquant une concurrence libre et non faussée. Le service public, néfaste, coûteux, doit faire place nette au marché. Les lobbies internationaux pèsent de tout leur poids sur le marché du travail pour déréglementer à tout crin.

Implantation des sièges sociaux dans les pays à fiscalité minorée, délocalisation des fabrications dans les pays à garanties sociales nulles ou peu élevées. Contournement du code du travail ou des conventions collectives par l'emploi de travailleurs d'Europe de l'est, sous-payés, comme les chauffeurs routiers par exemple.

Alors que la fraude fiscale coûte 60 à 80 milliards par an, à peu près autant pour l'exonération, les gouvernements successifs mettent l'accent sur la fraude sociale des plus démunis, celles et ceux dépendant d'allocation de survie. La concurrence libre et non faussée se fait sur le dos des travailleurs et leur condition sociale, mais aussi sur le dos d'une fiscalité juste. Bruxelles donne le ton, les constitutions des états membres doivent être modifiées et intégrer une ligne budgétaire drastique, n'autorisant aucune dérive en faveur des politiques de redistribution sociale. C'est au nom de cette compétition internationale que les emplois de la fonction publique ne sont plus renouvelés, c'est à ce titre qu'il faut fermer hôpitaux, écoles, bureaux de poste.

Pendant ce temps-là, ceux qui bénéficient d'exonération, d'aides fiscales et sociales par dizaines de milliards, insultent ceux qui en sont privés, et les traitent d'assistés.

Avec un baltringue à l'Élysée, les manifestants deviennent des délinquants

Les grands destins sont parfois dûs à de petites choses. François Hollande doit son accession à l'Élysée à la bestialité de son ami Dominique Stauss-Kahn, pitoyablement illustrée au Novotel de New York. Le parti socialiste gère donc l'accident de braguette en propulsant un candidat par défaut. François Hollande incarnera pour longtemps la plus calamiteuse des présidences. Elle s'est terminée piteusement, le

sortant ne pouvant même pas se représenter au sein de son propre parti, qui a été laminé alors qu'il détenait quatre ans auparavant tous les pouvoirs de la république (communes, départements, régions, pouvoir législatif, Sénat et présidence). Les reniements politiques de Hollande sont époustouflants.

Au-delà d'une politique antisociale des plus révoltantes, c'est un nivellement des libertés démocratiques et de l'espace citoyen qui a été mis en place. Conforter la classe des plus riches par la distribution de 27 milliards annuellement et l'exonération de 6 milliards au titre de la recherche qui n'eut jamais lieu ne suffisait pas. Les sociétaires du CAC 40 ont vu bondir leurs dividendes de 11 % en moyenne et les plus chanceux de 24 %. Il fallait aussi faire passer des lois rétrogradant le droit du travail, que les députés du Parti Socialiste (PS) votèrent sans gêne avec la droite ; puis juguler les Prud'hommes, en restreignant son accès et en n'organisant plus d'élections là où la CGT était toujours la première organisation. Ceci permit aussi de redéfinir le classement des organisations syndicales : ainsi la Confédération française démocratique du travail (CFDT) devint la première organisation syndicale du privé. Quand les lois puaient un peu trop, Valls eut recours au 49.3.

Mais il fallait faire mieux encore : museler toute velléité revendicative chez les travailleurs. Sous prétexte antiterroriste, Hollande, Valls et leur clique mirent donc en place des lois sécuritaires d'exception, autorisant les descentes de police à domicile, les interpellations, le confinement, les gardes à vue prolongées. En deux ans à peine, depuis 2015 ce sont près de 6000 perquisitions, en partie chez les militant(e)s sociaux, syndicalistes, écologistes qui ont été effectuées. Pas un terroriste pris dans la nasse policière. Le mouvement social est prisonnier aujourd'hui de ces dispositions qui n'ont plus rien d'exceptionnel puisque 415 député(e)s ont inscrit ces lois scélérates dans le droit commun. Le parti socialiste, de concert avec la droite, a promu un État policier digne de ce qu'on a pu connaître avec la guerre d'Algérie, il y a plus d'un demi siècle.

Le seul service public dévolu aux conflits sociaux, c'est désormais la police. Pour que cette mission soit une réussite, l'État a lancé en août 2017 un appel d'offres de 22 millions d'euros concernant, des grenades assourdissantes, lacrymogènes et fumigènes, cartouches-grenades et lanceurs. Sans doute pour ne pas manquer — cela correspond à plusieurs centaines de

« Le seul service public dévolu aux conflits sociaux, c'est désormais la police »

tirs par manifestation. Cette dépense peut être mise en rapport avec la liquidation de 200 inspecteurs du travail par an. Pour « contrôler les foules », la gendarmerie réfléchit sérieusement à l'acquisition d'un véhicule blindé, le « Bozena Riot », monstrueux engin de 18 tonnes équipé de deux canons à eau. On peut adjoindre un bouclier de 3 tonnes à ce jouet. Si vous avez aimé *Mad Max et Soleil vert*, vous allez adorer Macron One.

Que penser de cette folie sécuritaire ? Elle traduit un ordre implacable voulu par Hollande et Macron, les laquais du capital. Mais la démesure sécuritaire traduit une peur réelle. Le Capital, lui, a une mémoire intacte. Il sait que les conventions collectives, les congés payés, les congés maternité viennent des mobilisations, viennent de la rue. Cette mémoire intacte nourrit sa peur de voir la grenouille sortir de la casserole d'eau chaude, comme en 1936 ou 1968. ■ M.A.

(1) Lire : *L'histoire secrète du patronat*. (Éditions de La découverte)

(2) Les événements qualifiés de massacre du 17 octobre 1961 sont le fait de la répression meurtrière, par la police française, d'une manifestation d'Algériens organisée à Paris par la fédération de France du FLN.

(3) La branche maladie gérée par la CNAMTS. Elle gère les risques maladie, maternité, invalidité, décès et, dans le cadre d'une gestion distincte, elle gère aussi la branche des accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP).

La Sécu c'est fini... ?

Par Michel Etiévent*

Il est à craindre que les Français ne soient pas conscients de ce qu'ils sont en train de perdre avec les attaques violentes contre la sécurité sociale.

Ce formidable projet de société, imposé par le peuple français à la libération et qui, selon Ambroise Croizat, le bâtisseur, devait « mettre fin à l'obsession de la misère et aux incertitudes du lendemain » est

Si le mouvement ouvrier et le peuple ne se bougent pas plus que ça, la SECU C'EST FINI... et reviendra alors ce que Croizat appelait "la terrible angoisse du lendemain et la vieille obsession de la misère"

aujourd'hui en passe de s'effondrer sous les coups de boutoir du gouvernement contre ce qui fait son fondement solidaire : la cotisation sociale.

Au fil des 70 ans qui nous séparent de sa création, un continuum acharné de mesures de dégradation et de plans de casse successifs n'a cessé de mettre à mal une institution devenue pierre angulaire de notre identité sociale. Dès sa conception en effet, droite, patrons, médecins libéraux, lobbyings privés de tous ordres, ont peu à peu sapé les principes fondateurs de l'institution.

À ces oppositions, un moment tues par le rapport de forces de l'époque, s'est ajoutée une avalanche de réformes passant par les ordonnances gaulliennes de 1967 qui ont fait basculer sa gestion dans les mains du patronat, les plans Barre de 1980 libérant les honoraires, les mesures Fabius ouvrant aux complémentaires santé la gestion de la protection sociale, l'impôt CSG de Michel Rocard l'étatisant progressivement. Viendront ensuite les mesures Georgina Dufoix imposant forfait hospitalier et remboursements successifs, les lois Veil-Balladur de 1993 à 1995 allongeant la durée de cotisation à 40 ans et accélérant la



Le soir même de sa nomination au ministère du Travail*, Croizat, fils de manœuvre, secrétaire de la fédération CGT des métaux, donne le sens de son combat. Ses premiers mots sont pour le Ministre du travail et de la sécurité sociale : « J'entends demeurer fidèle à mon origine, à mes attaches ouvrières, et mettre mon expérience syndicale au service de la nation. » *(novembre 1945-mai 1947)

fermeture des hôpitaux de proximité, les plans Chirac-Raffarin attentant aux retraites, les lois Jospin de 2001 imposant les règles assurantielles et les normes européennes aux mutuelles. Sans oublier les lois Douste Blazy de 2004 qui videront les conseils d'administration de leurs pouvoirs en chapeautant la sécurité sociale par la création de l'Uncam (Union nationale des caisses d'assurances maladies) directement nommée par l'État. N'oublions pas enfin l'instauration de la T2A (tarification à l'activité) en 2005, les lois Bachelot de 2009 confiant la gestion de la protection sociale aux « préfets sanitaires » des agences régionales de santé. En imposant l'obligation de mutualité d'entreprise, l'ANI 2013 (accord national interprofessionnel) accélérera un peu plus la voie de la privatisation.

Si la destruction affichée de la cotisation sociale par le gouvernement Macron n'est pas récente, elle est aujourd'hui ouvertement frontale et délibérée. Le rêve du patronat devenu une arme de gouvernement néolibéral. Il importe de rappeler la quadruple peine qu'elle impose aux bénéficiaires. Elle est tout d'abord une amputation directe du salaire dont la cotisation est partie intégrante.

C'est un « *salaire socialisé* » fondé sur les richesses créées dans l'entreprise. La seule création de richesse qui va directement du cotisant vers le bien-être des gens afin de faire face aux aléas de la vie sans passer par la poche des actionnaires. Si le salaire net c'est pour le quotidien du

mois, le salaire brut c'est pour la vie. La seconde peine réside dans la destination même de cette « économie » patronale.

Elle n'ira ni vers l'emploi, ni vers l'investissement mais servira comme le gouvernement l'annonce à « restaurer » ou à augmenter les marges patronales et à gonfler les poches des actionnaires. (80 % des profits patronaux terminent leur course dans la poche des actionnaires). À cette atteinte aux salaires s'ajoute la troisième peine : la hausse de la CSG qui alourdit la feuille d'impôt et plus gravement encore fiscalise et étatisé un peu plus encore la sécurité sociale.

Depuis 1995 la part de la fiscalisation dans le financement de la sécu est passé de 4,9 à 28 % tandis que la part de la cotisation sociale tombe de 86,8 à 67,3 %.

Imagine-t-on ce que pourrait devenir une sécurité sociale entièrement abandonnée aux mains de l'Etat ? Une seule loi ou ordonnance à l'image de ce qu'a vécu l'Espagne pourrait engendrer coupes sombres ou pire privatisation immédiate.

La quatrième peine est encore plus lourde. Par la fin du grand principe de solidarité, la mort de la cotisation sociale n'est rien d'autre que la mort de la sécu.

Une coquille vide prête à être livrée au privé, aux assurances santé inégalitaires et coûteuses. La fin du droit de vivre dignement...■ M.E.

*Michel ETIEVENT (article publié dans *l'Humanité*), écrivain, historien, journaliste. Publié le 19 octobre par FSC

1,24 million de personnes âgées sont reconnues comme « dépendantes » par l'administration et titulaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) au 1^{er} janvier 2014, selon le ministère de la Santé. Cela représente un peu moins de 2 % de l'ensemble de la population française et 8 % des plus de 60 ans. Selon les enquêtes réalisées auprès de la population (données 2008).

Sept millions de personnes de plus de 60 ans déclarent une limitation fonctionnelle et, en leur sein, 1,28 million se disent limitées pour des activités essentielles. Les enquêtes sur le non-recours à cette prestation estiment qu'il est de l'ordre de 20 à 30 % : le nombre de personnes dépendantes est sans doute proche d'1,5 million, au moins.

La population dépendante est loin d'être homogène : le degré d'autonomie varie fortement. Si l'on s'en tient aux données de l'Apa, 44% des personnes dépendantes ont la plus faible perte d'autonomie : elles peuvent se déplacer, mais doivent être aidées pour la toilette ou l'habillage.

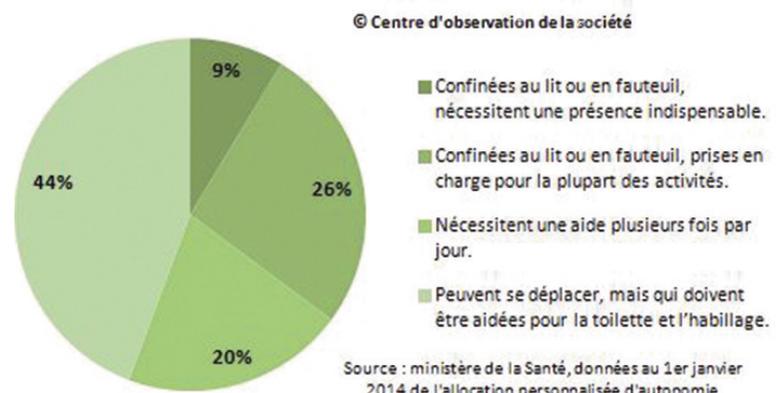
20 % a besoin d'une aide plusieurs fois par jour ; un gros quart est confiné au lit ou en fauteuil et requiert une prise en charge pour la plupart des activités. Enfin, 9 % des personnes âgées sont confinées au lit ou en fauteuil, et ont besoin d'une présence continue.

Un peu moins des trois quarts des personnes titulaires de l'Apa sont des femmes, soit environ 910000 contre 330000 hommes. Ce phénomène résulte pour l'essentiel de l'écart d'espérance de vie selon le sexe (environ sept ans). Elles vivent plus longtemps, mais en moins bonne santé en moyenne dépendance que les hommes (2016). La proportion de personnes dépendantes augmente très nettement avec l'âge. Plus de 50 %

des titulaires de l'Apa ont plus de 85 ans, 35 % entre 75 et 85 ans. Malheureusement, on dispose de très peu de données sur la dépendance selon le milieu social. L'usure physique du travail est bien plus grande dans les milieux modestes, qui ont une espérance de vie plus faible et une perte d'autonomie précoce. A 35 ans, l'écart d'espérance de vie est de six années entre les cadres et les ouvriers, mais dix années les séparent pour ce qui est de l'espérance de vie sans problèmes physiques et sensoriels (données 2003). Les milieux aisés disposent des moyens financiers et matériels qui leur permettent d'être aidés à préserver leur autonomie et rendent la vie moins difficile à un âge élevé. Ainsi, par exemple, parmi les personnes handicapées âgées, les ouvriers sont quatre fois plus nombreux que les cadres supérieurs à vivre en maison de retraite (données 1999).

Décembre 2016

Répartition des personnes dépendantes selon leur degré de dépendance (%)



Aide à l'autonomie ou handicap

Réforme « Dépendance »

La CGT propose un nouveau droit Autonomie

Le président de la République a décidé de faire de la question de la dépendance un chantier prioritaire de son mandat, à l'instar de la réforme des retraites.

Gouvernement et patronat dramatisent la situation et mettent en avant la situation économique de notre pays pour justifier l'introduction des assurances privées dans le dispositif de prise en charge de la perte d'autonomie pour les personnes âgées. Nous pensons que d'autres choix sont possibles.

Dépendance ou aide à l'autonomie : une différence de fond

La Cgt et l'ensemble des organisations syndicales et associations intervenant sur ce dossier, refusent cette approche stigmatisante de la population âgée. L'être humain a des droits de sa naissance à sa mort et cela quels que soient son âge et son état de santé.

C'est pourquoi, elle récuse le terme de « dépendance » pour lui substituer celui d'aide à l'autonomie ou handicap. Tout être humain est dépendant des autres et de son environnement.

Cette dépendance est le fondement de la vie sociale.

Construire une société de tous les âges

Les problèmes de santé des personnes âgées ne peuvent pas être abordés en soi, mais en lien avec les questions posées tout au long de la vie : école, environnement, travail, habitat...

Salariés et retraités, nous sommes tous concernés. C'est une question de choix de société, de la place et du rôle de citoyen de chacun, quelque soit son âge.

AIDE À L'AUTONOMIE POUR UN DROIT À COMPENSATION DE LA PERTE D'AUTONOMIE À TOUT ÂGE



Il y a perte d'autonomie ou handicap lorsque, du fait de limitations de ses capacités motrices, mentales, psychiques ou sensorielles, une personne rencontre des obstacles dans sa vie quotidienne qui compromettent son autonomie en l'absence de compensation.

Même s'il n'y a pas de notion d'âge dans la perte d'autonomie, l'accroissement de la population des plus de 60 ans dans les décennies à venir va créer une véritable révolution démographique dont il convient de mesurer l'importance.

Il va nécessiter des réponses politiques aux questions de santé et de perte d'autonomie dont la dernière loi sur l'adaptation de la société au vieillissement n'a pas pris la mesure, notamment sur les questions de financement.

plafonds d'aide mensuelle de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

Toutes ces dispositions ont été permises par la mobilisation de la CGT au travers des diverses actions engagées dans les territoires. Elles restent néanmoins insuffisantes au regard des besoins.

BESOIN D'UN PRINCIPE D'UNICITÉ

La perte d'autonomie est essentiellement liée à des problèmes de santé et relève donc majoritairement d'une prise en charge par la Sécurité sociale, en l'occurrence par l'assurance maladie.

La situation actuelle (conventions tripartites, mise en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les établissements, multiples intervenants à domicile...) est complexe et source d'incompréhensions pour les personnes concernées et leurs familles.

Il est nécessaire de simplifier le dispositif, en ne désignant à terme qu'un payeur unique – la Sécurité sociale – et un intervenant unique – un service public de l'accompagnement de l'autonomie.

Gouvernement et patronat dramatisent la situation de notre pays et mettent en avant le contexte économique pour justifier l'introduction des assurances privées dans le dispositif de prise en charge de la perte d'autonomie pour les personnes âgées. Or ces besoins ne sont pas insurmontables !

L'aide à l'autonomie fait partie de nouveaux besoins, liés aux progrès de la société ; elle nécessite la mise en place de réponses adaptées et évolutives.

La CGT propose de créer un droit à l'autonomie, dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale, prenant en compte le handicap de la naissance à la mort. La problématique générale du financement de ce nouveau droit s'inscrit dans les propositions de la CGT pour le financement de la Sécurité sociale.

Celles-ci reposent sur un prérequis : l'établissement d'un grand service public de la santé et de l'action sociale, excluant les établissements privés à but lucratif.

Les plus de 75 ans sont aujourd'hui 5,6 millions, soit un tiers de plus qu'en 2000. La France comptait 200 centenaires en 1950, il y en a 20000 actuellement. D'après l'Insee, l'espérance de vie à 60 ans en France en 2009 est de 27 ans pour les femmes et 22,2 ans pour les hommes. La part des plus de 60 ans dans la population évolue : 13 % en 1990, 23 % en 2010, 30 % en 2050, sur la base des tendances démographiques actuelles.

Cette loi budgétise néanmoins 140 millions d'euros au titre de la prévention pour les plus modestes avec conditions de ressource, pour des actions de prévention et d'aides techniques. Ces fonds seront gérés par des conférences départementales des financeurs dont les organisations syndicales ont été exclues. Il faudra intervenir au niveau des conseils départementaux, de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) pour peser sur les arbitrages budgétaires afin de répondre au mieux aux besoins :

- 40 millions d'euros seront dégagés pour l'adaptation de 80 000 logements privés sur trois ans ;
- 40 millions seront prévus pour la réhabilitation des foyers-logements (rebaptisés « résidences autonomie ») pour en faire des habitats plus proches d'un vrai domicile tout en créant les conditions d'une vie sociale qui aide à préserver l'autonomie ;
- 80 millions d'euros seront également prévus pour l'aide aux aidants, notamment dans le cadre d'un droit au répit (500 euros par an) ;
- 375 millions d'euros permettront de revaloriser les

BESOIN D'UNE REMISE EN CAUSE DE LA SÉPARATION VILLE /HÔPITAL

À domicile :

L'intervention des multiples professionnels libéraux rémunérés à l'acte est peu efficiente et mal coordonnée. Nous proposons le développement de services d'aide au maintien à domicile à statut public, pouvant être rattachés à un hôpital, un Ehpad ou un centre de santé, avec des équipes professionnelles permettant un accompagnement de la personne dans sa globalité : le soin, l'accompagnement social, etc.

En établissement :

- 1 **Manque de structures :** 540 000 lits risquent de manquer d'ici 2040 si rien n'est fait. La partie « éta blissement d'accueil » retirée de la loi vieillissement doit être réintégrée. Une hausse du nombre de per sonnes ayant besoin d'être hébergées en établisse ment est d'ores et déjà prévue. La CGT considère que l'équipement de la France en nombre suffisant d'Ehpad relève de la responsabilité de l'État, et devrait être financé sur ses ressources budgétaires. Il devrait en être de même pour les rénovations lourdes, ce qui permettrait d'alléger les charges d'endette ment des établissements ;
- 1 **Manque d'effectifs :** la caractéristique actuelle est le sous-encadrement en personnels. En Ehpad, il est de 0,6 emploi par résident. À titre d'exemple, ce ratio est de 1,2 en Allemagne pour les établissements de même type. Par ailleurs, la présence d'une infirmière est le plus souvent limitée à la journée. La nuit, seules des aides-soignantes assurent la prise en charge des résidents. Actuellement, le personnel travaillant dans ce secteur est en grande souffrance. Ce sont des métiers pénibles tant physiquement que psychologiquement, mal reconnus, mal payés, avec des condi tions de travail très dégradées et un personnel la plu part du temps sous qualifié.

Au niveau médical :

La situation est encore plus dégradée, avec des médecins coordinateurs non prescripteurs et des médecins de ville qui assurent une visite épisodique sans assurer une permanence des soins. La conséquence est le transfert trop fréquent des personnes vers les services d'urgence hospitaliers, dont un grand nombre n'aurait pas lieu d'être si une consultation médicale pouvait être assurée dans un délai raisonnable et si des infirmières étaient présentes 24 heures sur 24 pour assurer la mise en œuvre des prescriptions.

REPENSER L'HÉBERGEMENT EN INSTITUTION AU SEIN D'UNE APPROCHE GLOBALE

La réforme de l'hébergement en institution devrait s'inscrire dans une approche globale de la prise en charge collective de la perte d'autonomie. Il convient de distinguer approche à court terme et ap proche à long terme :

- **À court terme :** la première priorité devrait être d'améliorer la médicalisation des Ehpad. Doubler les effectifs permettrait ainsi la présence d'infirmières 24 heures sur 24. Des médecins salariés des centres de santé multiprofessionnels – dont nous proposons la création – assureraient également un suivi quotidien et la permanence des soins. L'objectif est de supprimer les hospitalisations non justifiées.
- **À moyen terme :** l'hébergement en institution doit s'inscrire dans une approche globale de la prise en charge collective des personnes en perte d'autonomie. Cela permettrait alors le maintien à domicile en s'appuyant sur les innovations techniques et orga nisationnelles aujourd'hui disponibles – en particulier la télémédecine.

Cette politique devrait s'articuler autour de trois axes prioritaires :

- Mettre en place les conditions organisationnelles et financières nécessaires pour permettre le maintien à domicile en utilisant tous les moyens techniques à disposition – tout en insistant sur le fait qu'ils doivent permettre d'apporter un plus en termes de sécurité mais ne peuvent remplacer l'intervention de la présence humaine ;
- Un accueil – quand cela s'avère nécessaire – dans des structures de soins adaptées, dotées de person nels en nombre suffisant et des services adéquats (structures d'accueil de jour, accueil temporaire de semaine ou d'hébergement complet rattachées aux hôpitaux ou aux Ehpad). D'autres formes d'hébergements devraient être développées, à l'instar des résidences autonomes ou des maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes (Mapad) mises en place par la MSA. Il conviendrait de réfléchir à un autre nom qu'Ehpad, qui ne donne pas l'idée d'un lieu de vie. On pourrait par exemple les appeler « maisons d'accueil médicalisées » ;
- Des structures médicalisées adaptées pour la prise en charge des cas les plus lourds – quand le maintien à domicile n'est ni possible ni souhaité – avec un haut niveau de médicalisation, à l'instar des actuelles unités de soins de longue durée (USLD), seules structures sanitaires publiques médicalisées, tout en restant des lieux de vie. Il est également urgent de développer des services de soins palliatifs en met tant tous les moyens nécessaires pour permettre un accompagnement global des personnes – mais également de leur famille et entourage – avec des équipes intervenant en structure ou à domicile.

Ces trois conditions sont indissociables pour une prise en charge adaptée de la personne elle-même, mais aussi de ses aidants.

Au-delà de la priorité du maintien à domicile, il ne faut pas oublier que même si les moyens techniques et humains sont disponibles, la charge pour l'entourage est souvent trop importante dans la durée. Il est donc nécessaire que des ➤

structures d'aide soient disponibles immédiatement quand le besoin s'en fait sentir.

UNE RÉFORME DE LA TARIFICATION ADAPTÉE

Tous ces modes de prises en charge posent clairement le problème de l'inadaptation du mode de rémunération actuel des professionnels de santé en ville et du mode de tarification hospitalier.

L'ensemble du dispositif que nous proposons repose sur une intervention coordonnée de multiples acteurs, qui ne peut être financée par la rémunération à l'acte en ville et la tarification à l'activité dans les établissements.

La solution des forfaits adaptés au niveau de perte d'autonomie et attachés à la personne, quel que soit son lieu de vie, apparaît comme intéressante. En effet, cette rupture entre la ville et les structures de soins ne doit plus exister. Elle aboutit trop souvent à un jeu de « ping-pong », où le perdant est toujours la personne en perte d'autonomie – notamment les personnes âgées.

Actuellement, le financement est multiple et complexe :

- L'assurance maladie qui rembourse la partie soins ;
- Les conseils départementaux qui financent l'APA ;
- La caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) qui finance en partie l'aide et le maintien à domicile ;
- Les personnes âgées et/ou leur famille qui paient la part de l'hébergement en établissement ainsi que le ticket modérateur du tarif dépendance ;
- La Caisse nationale solidarité autonomie (CNSA) ;
- La CAF qui intervient pour l'aide au logement.

Notre proposition est d'élargir la notion de dispositifs médicaux à l'essentiel des besoins liés à la perte d'autonomie (à domicile comme en établissement), et de poser le principe d'une prise en charge de l'ensemble de ces dispositifs par l'assurance-maladie.

Pour l'ensemble des remboursements des services et biens médicaux liés à la perte d'autonomie (à domicile comme en institution), le principe doit être un remboursement à

100 % de la dépense opposable, dont la définition relève de la compétence de l'assurance maladie.

Un reste à vivre minimal devrait être garanti à tous les résidents en Ehpad

Se pose la question de la régulation des prix d'hébergement. Il paraît nécessaire d'imposer un certain nombre de normes permettant une tarification nationale avec péréquation tarifaire par département des prix facturés aux résidents (en particulier un tarif opposable conventionné).

Il convient de se poser la question de l'articulation d'une aide à l'hébergement, qui serait une prestation de Sécurité sociale ou d'une aide sociale sur critères de revenus (allocation logement...).

Deux modes de financement sont envisageables :

- 1 Une prestation différentielle compensant la dépense dans le cadre d'un barème (comme l'APA) ;
- 2 Une prestation forfaitaire en fonction d'un barème conforme au « principe d'égalité du droit », qui est l'un des principes de la Sécurité sociale.

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Quelle part du PIB voulons-nous consacrer aux personnes en perte d'autonomie – c'est-à-dire les personnes âgées et en situation de handicap – afin de construire « une société pour tous les âges et toutes les situations » ?

La prise en charge de la perte d'autonomie s'intègre totalement dans les principes fondateurs de la Sécurité sociale : « Faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort. » À ce titre, elle doit relever de la solidarité nationale et non de la solidarité familiale.

Si on mettait à contribution les revenus financiers des entreprises et des banques (325 milliards d'euros) au taux actuel des cotisations dites patronales, cela rapporterait 41 milliards d'euros à la branche maladie de la Sécurité sociale et cela financerait les besoins pour la perte d'autonomie. ■

La réforme du financement qui se met en place en 2017 concernant les établissements médicosociaux – notamment les Ehpad – va imposer de nouvelles contraintes budgétaires aux établissements en supprimant les possibilités de négociations annuelles permettant d'adapter les moyens aux évolutions des besoins. Elle va également conduire à une baisse des ressources estimée par la FHF (Fédération hospitalière de France) à 200 millions d'euros dans un secteur qui manque cruellement de moyens.



L'habilitation familiale, alternative à la tutelle

Par Carmen Ahumada-Mi (Ucr-Cgt)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, « l'habilitation familiale » est un nouveau droit de la famille qui permet aux proches d'une personne majeure vulnérable de pouvoir la représenter, sans déclencher une procédure de mise sous tutelle ou curatelle. Explications.

L'habilitation familiale permet à un proche de solliciter l'autorisation du juge des tutelles (tribunal d'instance) pour représenter une personne qui ne peut pas manifester sa volonté afin d'assurer la sauvegarde de ses intérêts (Articles 494-1 à 494-12 nouveaux du Code civil). Ce nouveau droit de la famille a été instauré par l'ordonnance du 15 octobre 2015.

Le juge n'intervient que pour accorder la délégation de pouvoir. L'objectif de ce dispositif est d'« associer plus étroitement les familles à la protection de leurs proches, sans qu'elles aient à se soumettre au formalisme des mesures de protection judiciaire que sont la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle, lorsque le suivi du juge n'apparaît pas nécessaire ».

Bénéficiaires de l'habilitation

Seuls les proches peuvent être habilités

Ascendants (grands-parents, parents), descendants (enfants, petits-enfants), frères et soeurs, partenaire d'un pacte civil de solidarité (Pacs) ou concubin. La personne habilitée exerce sa mission à titre gratuit.

Conditions de la mise en place

Où présenter la demande ?

La demande, aux fins de désignation d'une personne habilitée, peut être présentée au juge des tutelles par l'une des personnes mentionnées ci-dessus ou par le procureur de la République, à la demande de l'une d'elles. La demande doit comporter l'énoncé des faits qui appellent la protection. Le juge compétent est celui de la résidence de la personne faisant l'objet de l'habilitation.

L'habilitation familiale ne peut être ordonnée par le juge qu'en cas de nécessité et lorsqu'il ne peut être suffisamment pourvu aux intérêts de la personne par l'application des règles du droit commun de la représentation ou par les stipulations du mandat de protection future conclu par l'intéressé.

Par exemple : la personne est lourdement handicapée, gravement malade ou encore dans le coma. Pour motiver la demande, la loi exige un certificat spécial motivé et rédigé par un médecin référent inscrit sur la liste établie par le procureur de la République. Ce médecin peut solliciter l'avis du médecin traitant de la personne qu'il y a lieu de protéger.

La personne à l'égard de qui l'habilitation est demandée est entendue ou appelée.

Toutefois, le juge peut, par décision spécialement motivée et sur avis du médecin référent, décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à son audition si celle-ci est de nature à porter atteinte à sa santé ou si la personne est hors d'état de s'exprimer.

Ensuite, le juge doit s'assurer de l'adhésion des proches ou, à défaut, de leur absence d'opposition légitime à la mesure d'habilitation. En effet, la mesure d'habilitation familiale nécessite que l'ensemble des proches de la

personne à protéger qui entretiennent des liens étroits et stables avec la personne ou qui manifestent de l'intérêt à son égard soit d'accord sur la désignation de la personne qui recevra l'habilitation et sera capable de pourvoir seule aux intérêts de la personne protégée.

Le juge statue sur le choix de la personne habilitée et sur l'étendue de l'habilitation en s'assurant que le dispositif projeté est conforme aux intérêts patrimoniaux et, le cas échéant, personnels de l'intéressé.

Étendue de l'habilitation

L'habilitation peut porter sur :

- un ou plusieurs des actes que le tuteur a le pouvoir d'accomplir, seul ou avec une autorisation, sur les biens de l'intéressé (la conclusion ou le renouvellement d'un bail, la vente d'un bien immobilier...);
- un ou plusieurs actes relatifs à la personne à protéger (à l'occasion de soins médicaux...).

La personne habilitée ne peut accomplir un acte de disposition à titre gratuit (une donation) qu'avec l'autorisation du juge des tutelles.

Si l'intérêt de la personne à protéger l'implique, le juge peut délivrer une habilitation générale, portant sur l'ensemble des actes, ou l'une des deux catégories d'actes mentionnés ci-dessus. En cas d'habilitation générale, le juge fixe une durée au dispositif sans que celle-ci puisse excéder dix ans. Statuant sur requête de l'un des proches ou du procureur de la République saisi à la demande de l'une d'elles, il peut renouveler l'habilitation pour la même durée ; toutefois, lorsque l'altération des facultés personnelles de la personne à l'égard de qui l'habilitation a été délivrée n'apparaît manifestement pas susceptible de connaître une amélioration selon les données acquises de la science, le juge peut, par décision spécialement motivée et sur avis conforme du médecin référent, renouveler le dispositif pour une durée plus longue qu'il détermine, n'excédant pas vingt ans.

Les jugements accordant, modifiant ou renouvelant une habilitation générale font l'objet d'une mention en marge de l'acte de naissance de la personne protégée. Il en est de même lorsqu'il est mis fin à l'habilitation.

Fin de l'habilitation familiale

Outre le décès de la personne à l'égard de qui l'habilitation familiale a été délivrée, celle-ci prend fin :

- Par le placement de l'intéressé sous sauvegarde de justice, sous curatelle ou sous tutelle ;
- Par le jugement définitif de mainlevée prononcé par le juge à la demande de l'un des proches ou du procureur de la République, lorsqu'il s'avère que les conditions de l'habilitation ne sont plus réunies ou que l'habilitation familiale est de nature à porter atteinte aux intérêts de la personne protégée ;
- En l'absence de renouvellement à l'expiration du délai fixé ;
- Après l'accomplissement des actes pour lesquels l'habilitation avait été délivrée. ■ C. A. M.

Avec les retraités Filpac-Cgt d'Aquitaine

C'est le petit village de Cudos, à côté de Bazas (en Gironde) qui accueillait cette année les représentants des sections de retraités Filpac-Cgt d'Aquitaine, traditionnelle journée "Souvenir René-Faure". Fixée tout d'abord au 21 septembre, elle a dû être repoussée au 5 octobre – mobilisation syndicale oblige – ce qui n'a pas permis de faire le plein de la totalité des sections. Il y avait cependant celle de Beaulac – qui l'organisait – de Bordeaux, Factice, Tartas, Pau et Villandraut, soit près d'une quarantaine de participants.

L'actualité sociale était bien entendu au cœur des débats – avec les dispositions gouvernementales à venir – et personne ne se priva de mettre en exergue les mesures qui touchent le monde du travail en général et les retraités en particulier. Si la hausse

scandaleuse de la CSG fut un point dominant, elle s'ajouta à la baisse du pouvoir d'achat dont les retraités sont victimes depuis plusieurs années ; mais aussi aux mesures concernant la protection sociale qui ne cesse de se dégrader et dont le manque de moyens des hôpitaux publics en est la première victime.

Après des agapes qui permirent de poursuivre les discussions et de se remémorer quelques souvenirs, les neurones furent mis à contribution pour répondre sans se tromper à des questions dont les justes réponses permirent d'attribuer les trophées habituels. C'est la section de Beaulac qui en sortit vainqueur.

Et tous furent d'accord pour se retrouver à l'automne 2018... à Tartas.



Notre rossignol s'est tu !



Jacqueline BLONDELLE, la compagne de notre camarade Robert Verleyen – responsable de la section des retraités Filpac de Lille –, s'est éteinte le 14 novembre 2017.

Elle animait les congrès de l'Ufr avec sa voix mélodieuse pour nous interpréter la Truite de Schubert.

Robert, l'Ufr est à tes côtés pour partager ta douleur mais aussi pour t'aider à la surmonter.

En Île-de-France avec la SURL

(Section unitaire des retraités du livre, de la presse et de la communication de Paris et sa région)

Du rififi chez Carrefour



Mobilisation du collectif de la CGT chez Carrefour –troisième syndicat du distributeur – le 7 décembre contre le « plan Bompard ancien Pdg de la Fnac » devant le siège du groupe, à Massy-Palaiseau (Essonne)

La CGT estime à 5 000 le nombre d'emplois qui pourraient être supprimés chez ce distributeur suite aux différents chantiers en cours et à venir, avec l'annonce du plan stratégique prévu le 23 janvier 2018.

Le collectif CGT regroupant toutes les enseignes du groupe (hypermarchés, supermarchés, entrepôts, proximité, banque) riposte à la politique actuelle et aux futurs projets du nouveau PDG. 300 salariés se sont rassemblés devant le siège de Massy-Palaiseau (Essonne) le 7 décembre contre les mesures en cours et à venir pouvant entraîner la suppression de milliers d'emplois alors que le groupe a bénéficié de 1,19 milliard d'euros de transfert d'argent public.

Les suppressions vont être importantes au siège de Carrefour : « sur 4 000 postes, 1 200 pourraient disparaître ».

Inquiétude sur la location-gérance, que le distributeur entend développer. « Avec ce système, les magasins

concernés pourraient voir leur effectif diminuer de 20% à 30% ». Les avantages sociaux seraient remis en question avec la location-gérance », les réductions de personnel et la robotisation entraîneront une dégradation des conditions de travail alors que dans toutes les enseignes du groupe, actuellement, les conditions de travail se dégradent.

Les stations-service, bientôt entièrement automatisées, posent aussi la question de l'avenir des 200 personnes qui y travaillent. Plusieurs directeurs de magasin seraient aussi sur la sellette, pour ceux qui refuseraient la mobilité.

La CGT s'oppose à l'ouverture dominicale des hypermarchés Carrefour, qui vient d'être signée par FO et la CFE-CGC, constituant à eux deux plus de 50% de représentativité syndicale. Pour rappel, un accord national a été signé fin novembre, mais la décision de l'ouverture elle-même est renvoyée au niveau local, chaque magasin décidera en effet d'ouvrir ses portes, ou non, le dernier jour de la semaine jusqu'à 13 heures.

Tout le long du mois, d'autres actions sont envisagées.

Michel LOPÈS Correspondant Surl du 91



Neuf salariés de la Scop décorés de la médaille du Travail



Nombre de nos retraités UFR-Filpac ont répondu à l'invitation de nos camarades de la Scop Hélio-Corbeil pour assister à la cérémonie de remise des médailles du Travail qui a eu lieu le mardi 14 novembre 2017 à 18 heures.

Ambiance chaleureuse dans le vaste local du CE aménagé pour la circonstance et sur les tables duquel un appétissant buffet était disposé, accompagné de diverses boissons appropriées ! Les neuf impétrants, dont une impétrante, étaient entourés du collectif syndical, auquel s'étaient joints les salariés, momentanément sortis des ateliers de production, et des invités, diserts et animés...

Parmi ceux-ci, le président de l'Association des décorés du travail de Corbeil-Essonnes et des environs, Joseph Baraja, dont l'allocution mit en exergue une signification de cette décoration dont nous n'avions pas tous mesuré la portée.

S'adressant aux récipiendaires qui entouraient Bruno Arasa, le PDG de la Scop, et à tous les convives, il précise :
« La médaille d'honneur du Travail est une décoration dont il importe de ne pas négliger la valeur. Sa signification est particulièrement importante dans la mesure où elle est destinée à récompenser des salariés qui se sont dévoués à leur tâche durant un certain nombre d'années de service effectuées chez plusieurs employeurs. Il importe que la médaille d'honneur du Travail trouve sa véritable place dans l'ensemble des décorations françaises. Il convient de veiller à ce que la remise des diplômes et médailles soit effectuée dans la dignité, avec la solennité requise.

C'est pourquoi, aujourd'hui, votre direction collégiale vous reçoit dans son comité d'entreprise, marquant par ce geste son attachement au monde du travail.

Dans une société où les difficultés économiques réduisent les perspectives d'emploi, au point que beaucoup ont perdu confiance et sont amenés à douter de la validité même du travail, les distinctions décernées aux décorés du travail ont une valeur de symbole.

Vous incarnez les principes fondamentaux qui ont fait la qualité et la renommée du savoir-faire français, le goût du travail bien fait, la conscience professionnelle.

Vous appartenez, Mesdames et Messieurs, à tous les secteurs des métiers industriels et commerciaux et aussi à toutes les catégories de salariés : ouvriers, employés, techniciens, cadres, rappelant ainsi que la réussite des entreprises est le fruit de la complémentarité de tous les métiers et de tous les talents.

Le sens du travail, par les talents qu'il permet à chacun et chacune d'entre nous d'exprimer, par ce qu'il apporte au progrès, reste une valeur fondamentale de notre société, quelles que soient les évolutions qui l'affectent par ailleurs.

À cet égard, votre vie professionnelle a et gardera une valeur d'exemple, et c'est bien la signification profonde et permanente de la médaille du Travail ! »

C'est fort de cet enseignement que Bruno Arasa procéda ensuite à l'appel de chaque récipiendaire pour lui remettre personnellement sa médaille (qui celle d'argent pour ses vingt ans, de vermeil pour ses trente ans et de grand or pour ses quarante ans).

Ce sympathique cérémonial eut lieu sous les applaudissements d'une assistance conquise usant de ses « portables » et autres appareils pour mémoriser ces instants précieux...

Restait à honorer le buffet et les multiples « amuse-gueule » que nous avaient préparés nos hôtes, dans la convivialité corporatiste qui caractérise nos festivités, et, les « apéros » aidant, à sacrifier au rituel hérité de nos prestigieux anciens, le traditionnel À la ! dédié à la confrérie du Livre !
Merci encore à nos camarades actionnaires... et longue vie à la Scop !

Pierre MICHARD (Section Corbeil-Essonnes)



Madame MAHAUD - Joseph BARASA - René MAHAUD - Bruno ARASA



Bruno remet sa décoration à Sophie DUEZ
Responsable qualité et sécurité de la Scop

Ils nous ont quittés

Hommage à André GIGON



André, souviens-toi, quelle expérience, la rotative pour le Vietnam. Quatre groupes, une plieuse : nous l'avons remontée de la vallée du Rhône jusqu'à Saint-Ouen.

La remise en état a duré huit mois par les camarades du SGL, en solidarité.

Rappelle-toi, nous sommes allés une première fois à Hô-Chi-Minh-Ville pour la mise en place.

Grâce à ta compétence professionnelles, nous l'avons réparée et rendue presque neuve.

Puis est arrivée l'ultime étape : le remontage et la mise en fonction sur place au Vietnam ; trois mois et demi de travail !

Il y avait la chaleur humide de la mousson mais aussi la chaleur de ce peuple qui nous a ouvert son intimité.

C'était grandiose et chaleureux.

Dédé, c'est comme cela que je t'ai toujours appelé.

Souviens-toi également de notre expérience en Tunisie pour aider les camarades de l'UGTT, avec Pierre Martin et Michel Burguière

Dédé, depuis que tu es parti, ma pensée te poursuit.

Pierrot LAVING



Vendredi 23 novembre, plus de cent personnes garnissaient la salle de la Tannerie, à Gradignan, pour rendre hommage à Jean LANDRY. De nombreux adhérents du syndicat du Livre Cgt de Bordeaux et sa section des retraités, bien sûr, mais aussi plusieurs prêtres ouvriers, des représentants du Syndicat des copropriétaires du lotissement où il habitait, et bien d'autres anonymes qui avaient fréquenté Jean tant il avait multiplié ses activités syndicales et associatives au fil des années.

Qui ne l'avait pas connu au fonds

social de la Carpilig et à sa délégation girondine, au Cefoc (Centre de formation de l'union départementale Cgt), à l'Institut d'histoire sociale d'Aquitaine, à une association d'aveugles (pour qui il enregistrait des cassettes de livres), lors de l'occupation (dix ans !) des établissements Saint-Joseph, établis dans ce lieu même, etc. ?



Cette manifestation d'amitié envers Marie-Thérèse, son épouse, à qui tous renouvelèrent leur affection, se termina par « le Chiffon rouge », afin de matérialiser un peu plus, s'il en était besoin, l'engagement syndical de Jean dans la Cgt.

SALUT JEAN !



Hommage de ses camarades de la section des retraités du syndicat du Livre Cgt de Bordeaux

Les premiers contacts de Jean avec nos professions ne datent pas d'aujourd'hui puisque, après ses études secondaires terminées, il embauchait à Limoges chez un façonnier linotypiste pour y apprendre la correction typographique. Il souhaitait avoir un métier avant de rentrer au séminaire pour devenir prêtre ouvrier, selon sa vocation.

Cela lui servira puisqu'il devint en 1969 "correcteur en remplacement" au journal Sud-Ouest. Jusqu'à ce mois de février 1972 où se déclencha au journal la plus grande grève qu'ait connue la presse régionale : vingt-huit jours ! À la reprise du travail, Jean ne fut pas réembauché et l'affaire se termina aux Prud'hommes... où il fut élu conseiller prud'homme en octobre de la même année.

Il apporta ensuite ses compétences professionnelles à l'antenne bordelaise de l'INIAG (Institut national des industries et arts graphiques) où il dispensa durant deux ans des cours de français et de code typographique.

En juillet 1977, à la demande de l'Union départementale Cgt, il prit la direction du CEFOC (Centre d'éducation et de formation continue), responsabilité qu'il assura pendant dix ans avant de prendre sa retraite.

Retraite toute relative car Jean continuera à prendre des responsabilités syndicales. Il fut à nouveau élu conseiller prud'homme en 1987 et devint président de la section activités diverses. Il fut également président de la Mutuelle du Syndicat du Livre de Bordeaux, administrateur du fonds social de la CARPILIG (caisse de retraite et de prévoyance de notre profession) ainsi qu'administrateur et membre de l'ANDFS forte d'un réseau de plus de 500 délégués bénévoles répartis dans environ 90 délégations départementales ou inter départementales, jusqu'en 2014.

Tout naturellement, il fut élu secrétaire de la section des retraités du Syndicat du Livre Cgt de Bordeaux, ce qui l'amena au conseil national et au bureau de l'Union fédérale des retraités de la Filpac, où il siègera de longues années, apportant une importante contribution à son bulletin trimestriel.

Nous terminerons ce récit de la vie de militant syndical de Jean – bien plus développée dans la revue n° 119 de l'Institut d'histoire sociale en Aquitaine – par un extrait des propos d'Henri KRASUCKI, ancien secrétaire de la Cgt, parus en 1994 dans l'hebdomadaire Témoignages chrétien : «... Dans la vie syndicale et parmi les salariés, les prêtres ouvriers contribuent par leur existence et leur nature même à la nécessaire ouverture d'esprit. Leur approche des problèmes, des personnes et du collectif, leur style même, assez caractéristique, et leur action militante y tiennent leur place. Et cela fait du bien au syndicat. Tout ce qui élargit l'horizon rend meilleur, plus apte à comprendre les autres salariés, à admettre les différences et en tirer avantage. Tout cela favorise l'union des travailleurs et l'efficacité du syndicat. »

JEAN, nous, militants de la CGT, te remercions pour ce travail que tu as accompli afin d'éduquer les jeunes de notre profession, susciter le militantisme ou conforter nos convictions dans les luttes ; mais plus encore pour tous tes messages d'encouragement, d'affection ou de soutien à notre attention mais aussi à tes vieux copains et copines parfois dans la détresse, ta façon d'exprimer ta joie de vivre toujours et encore alors que tu étais dans la douleur.

Toi qui a de nombreuses fois accompagné des camarades ou leur famille à leur dernière demeure avec tes qualités humanistes, c'est à notre tour d'affirmer combien tu vas nous manquer. Crois bien que nous continuerons à assurer Marie-Thérèse de toute notre affection.

(Écrit par Lucien Lorreyte et Bertrand Bernard)